



FORMATION  
MUNICIPALE

# LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2023-2024

Mise à jour - Janvier 2024

ÉLUS·ES  
DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
PERSONNEL CADRE  
PROFESSIONNELS  
OFFICIERS



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Fonds  
d'assurance  
des municipalités  
du Québec

#### **DIRECTION DE L'ÉDITION**

- Diane Aertgeets
- M<sup>e</sup> Myriam Trudel

#### **DIRECTION ARTISTIQUE**

- Véronique Bolduc, Bolduc création

#### **RÉDACTION**

- Association des directeurs municipaux du Québec
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Fonds d'assurance des municipalités du Québec

#### **RÉVISION ET COORDINATION**

- Laurie D. Chouinard
- Marc Sparano
- Nathalie St-Pierre
- Emma Turcotte

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte et désigne les femmes autant que les hommes.



# LE RÉPERTOIRE COMPLET DE LA FORMATION MUNICIPALE

2023-2024

Le Répertoire complet de la formation municipale regroupe les principales formations offertes aux administrateurs, aux élus-es, aux gestionnaires et aux officiers municipaux, leur permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions respectives.

Conçues, développées, régulièrement mises à jour et proposées sous différents formats pour convenir à toutes et tous, ces formations visent à aider les acteurs du milieu municipal à réaliser leurs mandats respectifs avec professionnalisme et dans le respect des rôles et responsabilités de chacun.

Découvrez l'offre de formation spécifique de chacun des partenaires :

- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds).

# TABLE DES MATIÈRES

## ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Mot de la présidente de l'ADMQ	9
<b>LISTE DES FORMATIONS</b>	10
<b>HIVER ET PRINTEMPS 2024</b>	10
<i>Coaching</i> de groupe – Développer son leadership comme gestionnaire municipal	10
Les particularités et les règles de fonctionnement d'une MRC : ce qu'il faut savoir	10
Gestion financière municipale : sources de revenus et de financement	10
Démystifier le processus judiciaire : prescription, protocole de l'instance, interrogatoires, etc. - Comment s'y retrouver?	10
Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)	11
Gestion contractuelle	11
La perception des créances municipales : les responsabilités d'une municipalité locale et de la MRC	11
Démystifions votre rôle de greffier	11
Précisions sur les changements découlant de la <i>Loi concernant l'expropriation</i> (PL 22) et la <i>Loi</i> <i>modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et</i> <i>d'autres dispositions législatives</i> (PL 39)	11
Gestionnaires municipaux : quels sont vos droits en matière de travail?	12
Le coordonnateur municipal en sécurité civile	12
Profil Nova – De quelle couleur êtes-vous?	12
ABC/DG intermédiaire	12
La jurisprudence récente en droit municipal	12
Saviez-vous qu'il existe une alternative beaucoup moins coûteuse et aussi durable que l'asphalte conventionnel?	12
Choisir ses combats... et sa cible   La communication municipale en 2024	12
Mieux comprendre pour mieux se protéger : le contrat de travail d'un gestionnaire municipal	13
Le recouvrement des taxes municipales	13
ABC/DG avancé	13
Top 10 des erreurs les plus fréquentes lors des appels d'offres	13
<b>AUTRES FORMATIONS À VENIR EN 2024</b>	14
<b>WEBINAIRES EN REDIFFUSION</b>	15
<b>CAPSULES WEB</b>	
Procédure d'adoption d'un règlement municipal	17
Avis publics	17
Démystifier les clauses d'ajustement de prix du carburant, un contrat à la fois	17
Dérogation mineure	17
Engagement de crédit	17
Démystifier la procédure entourant l'accès à l'information	17
Trucs et astuces pour la préparation et l'adoption du budget municipal	17
Le bilan financier : l'importance de savoir le lire et l'interpréter	17
Le profil financier des municipalités	18
Évaluation foncière municipale	18
Clauses d'appel d'offres : trucs, astuces et pièges à éviter	18
La vente des biens appartenant à une municipalité	18

La gestion des contrats de construction : comment gérer les dépassements de coûts et les réclamations pour travaux supplémentaires?	18
Le harcèlement sous toutes ses formes : connaître pour reconnaître, agir pour prévenir	18
Le Fonds Municipal Vert – Avec vous à chaque étape de votre projet	18

### FORMATION EN LIGNE

#### COURS DE CERTIFICATION EN LIGNE (DMA)

C1. Directeur général et greffier-trésorier : environnement légal, politique et public	19
C2. Comptabilité municipale	19
C3. Budget municipal	19
C4. Préparation et rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques	19
C5. Adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles	19
C6. Fiscalité et financement des municipalités	19

#### COURS DE SPÉCIALISATION EN LIGNE

S7. Évaluation foncière municipale : le processus de confection du rôle d'évaluation et sa continuité	20
S8. Préparation et rédaction des appels d'offres municipaux	20
S9. Pratiques de gestion municipale : de la communication à l'atteinte des résultats	20
S10. Archivage, accès aux documents municipaux et protection des renseignements personnels	20
S11. Protection et aménagement du territoire de la municipalité dans un contexte de développement durable	20
S12. Gestion de projet : de la conception à l'évaluation	20

#### FORMATION SUR DEMANDE (GROUPES PRIVÉS)

Optimiser certaines pratiques de comptabilité et de finances municipales et démystifier les taux variés	21
Les droits sur les mutations immobilières – De la théorie à la pratique	21
Démystifier les régies intermunicipales	21
La planification stratégique... moins compliqué qu'il n'y paraît	21
Recruter sans se tromper!	22
Le droit de gérance en milieu non syndiqué et son encadrement juridique	22
Exceller pour diriger - Diriger pour servir	22
Acquisition d'immeubles – Quels sont les pouvoirs des municipalités?	22

#### TRAINING FOR MUNICIPAL MANAGERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES

<i>Is it accessible? Processing requests for access to documents held by municipal bodies and protecting personal information</i>	22
---	----

#### RECORDED AND ON-DEMAND WEBINARS

#### Informations générales et modalités d'inscription

23

## CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Mot du président de la COMBEQ	25
DIPLÔME OMBE	26
LISTE DES COURS	26
DESCRIPTION DES COURS	27
COURS DE BASE OBLIGATOIRES	
Gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour	27
Lecture de plans et devis pour l'OMBE	27
Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme	27
COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT	
Droits acquis et les régimes de tolérance à l'égard de situations existantes	27
Initiation au Code de construction du Québec	27
Partie 9 du Code de construction du Québec	28
Partie 10 du Code de construction du Québec	28
Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme	28
COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT	
Gestion des lacs et des cours d'eau	28
Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques	28
Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)	29
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)	29
COURS À OPTION	
Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : la lecture des plans et les demandes de permis	29
Comment s'y retrouver avec la <i>Loi sur les architectes</i> ?	29
Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter	30
Initiation au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)	30
Insalubrité des bâtiments - Modules 1 et 2	30
Modifications 2023 au régime de protection des milieux hydriques	30
Mystères du lotissement et des avis de motion	30
Participation publique ou référendum?	30
Partie 3 du Code de construction du Québec	31
Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire	31
Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : rappel des règles et modifications récentes au règlement	31
Rôle du conciliateur-arbitre (personne désignée)	31
Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles	31
Systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r. 22	31
Zonage agricole	32
WEBINAIRES DISPONIBLES EN REDIFFUSION	32
Informations générales et modalités d'inscription	33

## FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Mot du président de la FQM et du Fonds d'assurance des municipalités du Québec	35
CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES	
LISTE DES COURS	36
DESCRIPTION DES COURS	37
Le comportement éthique	37
Maîtrisez vos dossiers municipaux	37
Les rôles et responsabilités des élus-es	37
La gestion financière municipale	37
GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS	
LISTE DES COURS	38
DESCRIPTION DES COURS	39
INITIATION - Série de webinaires sur le monde des élus-es municipaux	
Principaux enjeux municipaux	39
Finances municipales - Rôle de l'élu-e	39
Introduction au monde des élus-es	39
CAMP DE BASE	39
ASCENSION	
Se connaître : développement du leader (TRIMA)	39
SOMMET	
Ateliers politiques sur les enjeux municipaux	39
DÉFI	
La planification stratégique 1 et 2	39
DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL	
LISTE DES COURS	40
DESCRIPTION DES COURS	42
COURS DE CONCENTRATION	
Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière d'octroi de contrats municipaux	42
Interactions entre la mairesse ou le maire, le conseil et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines?	42
La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale	42
La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 1	42
La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 2 <b>NOUVEAUTÉ</b>	42
La prise de décision en urbanisme <b>NOUVEAUTÉ</b>	42
Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix	43
MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale	43
La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal	43
COURS À OPTION	
La gestion contractuelle en deçà de 121 000 \$	44
Le comité consultatif en urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité	44
Le coût de revient des activités municipales	44
Le <i>Lean management</i> - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale	44

Le service à la clientèle et la gestion des situations conflictuelles.....	44	Maîtrisez vos dossiers municipaux .....	54
Les appels d'offres : retour sur les principes de base <b>NOUVEAUTÉ</b> .....	45	La gestion financière municipale .....	54
Le droit des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions.....	45	La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale .....	54
Les programmes d'aide financière comme outils de développement.....	45	<b>LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX</b> .....	55
Mariage civil et union civile.....	45	<b>MODULE 1 - POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX?</b> .....	55
Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés.....	45	<b>MODULE 2 - LES ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX</b> .....	55
Les droits et privilèges du statut de maire et de conseiller municipal durant les séances du conseil.....	45	<b>MODULE 3 - LES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX</b> .....	55
La communication avec les médias et les citoyens.....	46	<b>CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉOS ET CAFÉS WEB</b>	
Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL.....	46	<b>CONFÉRENCES WEB ET CAPSULES VIDÉOS</b> .....	56
Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal.....	46	<b>CAFÉS WEB</b> .....	57
		<b>Informations générales et modalités d'inscription</b> .....	58
<b>COURS À OPTION - EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE</b>			
Le marketing territorial : mode d'emploi pour les municipalités et MRC .....	47		
Le développement et le financement de la culture en milieu municipal.....	47		
Les relations du travail et la gestion des conflits.....	47		
Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels.....	47		
La gestion de crise <b>NOUVEAUTÉ</b> .....	47		
<b>DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL</b>			
<b>LISTE DES COURS</b> .....	48		
<b>DESCRIPTION DES COURS</b> .....	49		
<b>COURS DE CONCENTRATION</b>			
Se connaître : développement du leader (TRIMA).....	49		
Introduction au leadership collaboratif.....	49		
Communiquer avec impact en tant qu'élue.....	49		
<b>COURS EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE</b>			
Co-développement.....	50		
<i>Coaching</i> professionnel individuel.....	50		
<i>Coaching</i> privé sur demande.....	50		
Initiation au <i>coaching</i> .....	50		
Certification ceinture jaune en <i>Lean six sigma</i> .....	50		
L'art de prendre la parole en public.....	51		
Gestion des médias sociaux - Aspects pratiques.....	51		
Réussir avec les médias.....	51		
Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2.....	51		
Civilité et harmonie (volet élu-e municipal) - <i>Coaching</i> .....	51		
<b>CONFÉRENCE WEB</b>			
Gérer son stress .....	52		
<b>TRAINING PATH DESIGNED FOR THE ELECTED OFFICERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES</b>			
<i>Ethical behaviour</i> .....	53		
<i>The roles and responsibilities of elected officers</i> .....	54		
<i>Controlling your municipal files</i> .....	54		
<i>Municipal financial management</i> .....	54		
<i>Required teamwork of the mayor and the general manager</i> .....	54		
<b>PARCOURS DE FORMATION DÉDIÉ AUX ÉLUS-ES DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE</b>			
Le comportement éthique .....	53		
Les rôles et responsabilités des élus-es .....	54		
		<b>FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC</b> .....	60
		<b>LISTE DES COURS</b> .....	61
		<b>DESCRIPTION DES COURS</b> .....	61
		<b>Octobre 2023</b>	
		Le traitement de vos réclamations : le rôle de la municipalité et les bonnes pratiques .....	61
		<b>Janvier 2024</b>	
		La planification d'événements : point de vue de l'assureur .....	61
		<b>Avril 2024</b>	
		Les schémas de couverture de risques incendie : où en sommes-nous?.....	61
		<b>Informations générales et modalités d'inscription</b> .....	62

# TABLE DES MATIÈRES

# ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

LA RÉFÉRENCE EN  
FORMATION POUR  
LES GESTIONNAIRES  
MUNICIPAUX



# MOT DE LA PRÉSIDENTE

## L'ADMQ : LA RÉFÉRENCE EN FORMATION POUR LES GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Chers/Chères collègues,

La formation en continue est essentielle pour tous les gestionnaires municipaux. C'est un moyen pour développer nos compétences, acquérir de nouvelles connaissances et exécuter nos tâches. Notre association vous offre une vaste gamme de formations concernant différents sujets tout au long de l'année. Que ce soit de la formation en ligne, en webinaire, en salle, sur demande, en classe virtuelle ou des capsules vidéo, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) s'assure de préparer des formations qui répondent à vos besoins selon l'actualité. Sujets planifiés et contenus validés par des gestionnaires municipaux d'expérience, les formations offertes sont conçues et adaptées spécifiquement pour les fonctions de directeur général, greffier, trésorier et leur adjoint, à des prix très avantageux et compétitifs sur le marché des formations municipales.

Le site Internet de l'ADMQ est continuellement à jour afin de présenter les dernières offres de formation. Nous vous invitons à découvrir la programmation actuellement confirmée dans les prochaines pages, mais je souhaite attirer votre attention sur les formations suivantes.

### **Directeur municipal agréé (DMA)**

Une certification qui assure des connaissances importantes et nécessaires pour les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers ainsi que leurs pairs.

### **ABC/DG**

L'ADMQ a développé une série de 3 formations incontournables pour les gestionnaires municipaux : ABC/DG introduction (0-3 ans d'expérience), ABC/DG intermédiaire (4 à 8 ans d'expérience) et ABC/DG avancé (9 ans et plus).

### **Formation gratuite sur les développements législatifs et réglementaires**

L'ADMQ offre annuellement à tous ses membres, sans

frais d'inscription, une formation concernant les modifications législatives et réglementaires. Prochaine session : septembre 2024.

### **Journées thématiques - Greffe, ressources humaines, trésorerie et gestion contractuelle**

L'ADMQ développe des classes virtuelles d'une durée de 7 h et plus afin d'approfondir les tâches et les obligations du directeur général, du greffier et du trésorier. Les formations permettront alors de présenter concrètement le quotidien de ces fonctions essentielles. Une formation à ne pas manquer pour tout responsable de la gestion contractuelle est également offerte quelques fois par année en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Grâce au présent répertoire, les gestionnaires municipaux ont accès à toutes les formations et activités de perfectionnement de l'ADMQ. La réalisation de ce document illustre bien le niveau de collaboration qu'entretient l'ADMQ avec les autres organisations municipales, dont la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) afin de proposer un éventail important de formation pour les principaux acteurs du domaine municipal.

Pour un plan de relève en formation dans votre municipalité, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe expérimentée. Avec les formations de l'ADMQ, les municipalités du Québec pourront ainsi compter sur des gestionnaires compétents et formés qui deviendront une référence dans leur milieu.

### **Sophie Antaya**

Présidente de l'ADMQ

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel

# LISTE DES FORMATIONS<sup>1</sup>

Pour consulter tous nos webinaires en direct, [cliquez ici](#).

## HIVER & PRINTEMPS 2024

### COACHING DE GROUPE - DÉVELOPPER SON LEADERSHIP COMME GESTIONNAIRE MUNICIPAL

WEBINAIRE 25 JANVIER 2024 À 9 H / 60 MINUTES  
EXCLUSIF AUX MEMBRES ADMQ : 500 \$

M<sup>me</sup> Mylène Blais CRHA, ACC, Coaching Inspire Action

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

De nos jours, les organisations municipales doivent faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité. Les gestionnaires et les employés doivent constamment s'adapter en fonction de nouvelles réalités, de nouvelles règles, de nouvelles demandes, de nouvelles technologies, et ce, tout en offrant un service de qualité à leurs citoyens. Comment faire preuve de leadership pour s'adapter et vivre ces changements en toute légèreté?

*La première rencontre aura lieu le 25 janvier et les autres dates seront déterminées avec les participants lors de la première rencontre.*

### LES PARTICULARITÉS ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT D'UNE MRC : CE QU'IL FAUT SAVOIR

WEBINAIRE 26 JANVIER ET 2 FÉVRIER 2024 À 9 H /  
2 AVANT-MIDIS  
MEMBRE ADMQ : 335 \$ / NON-MEMBRE : 460 \$

M<sup>e</sup> Mireille Lemay, Tremblay Bois

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

La fonction de directeur général d'une MRC comporte une multitude de responsabilités administratives liées à la gestion du territoire et qui sont encadrées par une panoplie de lois et règlements.

Lors de cette formation, il sera précisé plusieurs aspects particuliers qui régissent les MRC et qu'un directeur général ou un directeur général adjoint doivent savoir (ou revoir). Seront notamment expliquées et discutées certaines modalités liées à la tenue des séances du conseil des MRC (et à la prise de décisions), le processus d'adoption des résolutions et règlements, les modalités d'élection du préfet, l'exercice de certaines compétences, certaines règles particulières en matière de gestion contractuelle et de délégation du pouvoir de dépenser, etc. Les notions juridiques exposées sur les différents sujets seront agrémentées de nombreux exemples et d'échanges avec les participants.

### GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE : SOURCES DE REVENUS ET DE FINANCEMENT

WEBINAIRE 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2024 À 9 H / 3 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 235 \$ / NON-MEMBRE : 360 \$

M<sup>e</sup> Joanne Côté, PFD Avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Savez-vous que les municipalités ont accès à diverses possibilités en matière de revenus et de financements? Alors que les sources de revenus des municipalités locales se composaient, par le passé, essentiellement de montants provenant de taxes foncières à l'évaluation, les législations actuelles permettent dorénavant d'envisager le financement des biens, services et activités d'une municipalité sous diverses formes.

### DÉMYSTIFIER LE PROCESSUS JUDICIAIRE : PRESCRIPTION, PROTOCOLE DE L'INSTANCE, INTERROGATOIRES, ETC. - COMMENT S'Y RETROUVER?

WEBINAIRE 6 FÉVRIER 2024 À 9 H / 2 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 135 \$ / NON-MEMBRE : 260 \$

M<sup>es</sup> Francis Fortin et Patrick Bérubé, Tremblay Bois

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

L'objectif de cette formation est de démystifier les différents aspects liés au processus judiciaire et au langage fréquemment utilisé (la prescription, le protocole de l'instance, la tenue d'interrogatoires, la déclaration de dossier complet, etc.). En développant une meilleure compréhension du processus judiciaire, vous serez en mesure de mieux préparer votre dossier et de suivre plus facilement son déroulement. Des conseils pratiques pour faciliter la collaboration entre l'avocat et le directeur général et greffier-trésorier seront donnés de façon, notamment, à limiter le plus possible les coûts pour la municipalité.

<sup>1</sup> Pour s'inscrire à une formation, rendez-vous sur notre site Internet [www.admq.qc.ca](http://www.admq.qc.ca), que vous soyez membre ou non! Pour toute question, contactez Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à [formation@admq.qc.ca](mailto:formation@admq.qc.ca)

## PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

SÉANCE D'INFORMATION 6 FÉVRIER 2024 À 13 H 30 / 90 MINUTES  
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 \$

M. Philippe Belzil (MAMH) et M. Jean-Philippe Lessard-Beaupré (MSSS)

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population. Il accorde un financement aux municipalités ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) pour la réalisation de petits travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés.

Cette séance d'information présentée par M. Philippe Belzil, chef d'équipe à la Direction des infrastructures aux collectivités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et M. Jean-Philippe Lessard-Beaupré, conseiller expert et chef d'équipe à la direction générale des aînés et des proches aidants au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a comme objectif de faire connaître le PRIMA aux municipalités et de répondre aux questions d'ordre général.

## GESTION CONTRACTUELLE

WEBINAIRE 7 ET 8 FÉVRIER 2024 À 8 H 30 /  
2 BLOCS DE 3 H 30  
MEMBRE ADMQ : 120 \$ / NON-MEMBRE : 275 \$

M<sup>es</sup> Pier-Olivier Fradette (Lavery) et Olivier Trudel (FGM/Fonds) et M<sup>me</sup> Carmen McDuff (ADMQ)

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Vous avez un rôle à jouer dans le processus de gestion contractuelle de votre municipalité? Nous vous proposons cette formation qui passera en revue la séquence de la planification d'un contrat jusqu'au suivi de son exécution et présentera les éléments de base les plus importants à connaître en lien avec la gestion contractuelle, autant sur le plan légal que des trucs et astuces. Elle présentera aussi des outils pour le responsable des appels d'offres (préparation, rédaction et gestion du contrat).

## LA PERCEPTION DES CRÉANCES MUNICIPALES : LES RESPONSABILITÉS D'UNE MUNICIPALITÉ LOCALE ET DE LA MRC

WEBINAIRE 13 ET 20 FÉVRIER 2024 À 9 H / 2 AVANT-MIDIS  
MEMBRE ADMQ : 335 \$ / NON-MEMBRE : 460 \$

M<sup>e</sup> Marc-André Beaudoin, Tremblay Bois

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Lors de cette formation, seront d'abord passées en revue les règles que les municipalités locales doivent initialement appliquer pour la perception des créances

(prescription applicable, paiement des taxes par un tiers, les choix quant aux modes de perception, les intérêts, la pénalité et autres enjeux). Seront par la suite expliqués en détail chacun des aspects et chacune des étapes du processus de vente pour non-paiement de taxes, ainsi que le rôle que doit jouer chacun des intervenants à l'égard de ce processus (soit la municipalité locale et la MRC).

## DÉMYSTIFIONS VOTRE RÔLE DE GREFFIER

WEBINAIRE 14 ET 15 FÉVRIER 2024 À 8 H 30 /  
2 BLOCS DE 3 H 30  
MEMBRE ADMQ : 335 \$ / NON-MEMBRE : 460 \$

M<sup>es</sup> Marie-Noël Gagnon et Roxane Courjal, Cain Lamarre

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Vous êtes greffier, greffier adjoint ou vous avez ce rôle avec la triple fonction de directeur général greffier-trésorier? Cette formation s'adresse à vous! Que vous soyez à l'emploi d'une municipalité ou d'une MRC, cette formation incontournable passera en revue les diverses tâches et obligations du greffier, dans une approche concrète. De la préparation des séances du conseil jusqu'à la publication des avis, en passant par la rédaction des résolutions, tout (ou presque) sera abordé!

## PRÉCISIONS SUR LES CHANGEMENTS DÉCOULANT DE LA LOI CONCERNANT L'EXPROPRIATION (PL 22) ET LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES (PL 39)

WEBINAIRE 21 FÉVRIER 2024 À 9 H / 3 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 235 \$ / NON-MEMBRE : 430 \$

M<sup>es</sup> Marc-André Beaudoin et Michelle Audet-Turmel, Tremblay Bois

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le 29 novembre 2023, la nouvelle *Loi concernant l'expropriation* a été sanctionnée (PL 22). Cette loi vient remplacer, depuis le 29 décembre 2023, la *Loi sur l'expropriation*. Au cours de la même session parlementaire, la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (PL 39) a également été sanctionnée, celle-ci en date du 8 décembre 2023. Cette Loi vient modifier plusieurs lois qui impactent les organismes municipaux, notamment la *Loi sur la fiscalité municipale*, mais également la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les compétences municipales*, pour n'en nommer que certaines. Quels sont les impacts de ces changements législatifs, et qu'est-ce qui pourra (ou devra) être fait dorénavant? Cette formation présentera les changements découlant de ces deux lois importantes qui ont été sanctionnées en fin d'année 2023, de manière pratique, afin de permettre aux participants de s'y retrouver rapidement et efficacement.

## GESTIONNAIRES MUNICIPAUX : QUELS SONT VOS DROITS EN MATIÈRE DE TRAVAIL?

WEBINAIRE 22 FÉVRIER 2024 À 9 H / 3 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 235 \$ / NON-MEMBRE : 360 \$

M<sup>e</sup> Julien Merleau-Bourassa, Dunton Rainville - Avocats et notaires

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Dans cette formation, nous tâcherons de répondre aux questions importantes découlant des différents enjeux afin de démystifier vos droits et obligations.

## LE COORDONNATEUR MUNICIPAL EN SÉCURITÉ CIVILE

WEBINAIRE 28 FÉVRIER 2024 À 9 H / 3 HEURES  
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 \$

M. Joshua Ménard-Suarez, M<sup>me</sup> Stéphanie Forest et M. Thomas Romagné

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le coordonnateur municipal est responsable de développer la sécurité civile dans ses quatre dimensions, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Cette présentation se veut une introduction au rôle de leader et aux importantes responsabilités associées à cette fonction. Elle vise aussi, plus généralement, à sensibiliser les divers directeurs municipaux à la sécurité civile.

## PROFIL NOVA - DE QUELLE COULEUR ÊTES-VOUS?

WEBINAIRE 29 FÉVRIER 2024 À 9 H / 3 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 335 \$ / NON-MEMBRE : 460 \$

M<sup>me</sup> Mylène Blais CRHA, ACC, Coaching Inspire Action

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le profil Nova est un outil qui nous amène à mieux se connaître, à mieux se comprendre, à interagir avec autrui et à comprendre les situations. Il nous renseigne, entre autres, sur notre style de leadership et nos sources de motivations.

## ABC/DG INTERMÉDIAIRE

CLASSE VIRTUELLE 12, 19 ET 26 MARS 2024 À 8 H / 3 AVANT-MIDIS  
MEMBRE ADMQ : 375 \$ / NON-MEMBRE : 500 \$

M<sup>es</sup> Caroline Pelchat, Amélie Savard, Mireille Lemay, Maria Alexandra Dinu et Marc-André Beaudoin, Tremblay Bois avocats, et M<sup>me</sup> Carmen McDuff, conseillère en gestion municipale, ADMQ

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

L'exercice des fonctions de directeur général nécessite des connaissances dans plusieurs domaines. Pour plusieurs sujets, les règles juridiques abondent et il est rare que, dans le quotidien, nous puissions approfondir ces règles. Sans « tout savoir », l'important est de pouvoir s'y retrouver, développer certains réflexes, poser les bonnes questions à notre équipe (ou nos collaborateurs) et savoir où et comment trouver les bons outils et les réponses à nos questions.

## LA JURISPRUDENCE RÉCENTE EN DROIT MUNICIPAL

SÉANCE DE TRAVAIL 13 MARS 2024 À 13 H 30 / 60 MINUTES  
EXCLUSIF AUX MEMBRES ADMQ : GRATUIT

M<sup>es</sup> Martin Bouffard et Christopher-William Dufour-Gagné, Morency avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

L'analyse de la jurisprudence en matière de droit municipal est rarement un long fleuve tranquille. En effet les juges rendent à chaque année de nombreux jugements pertinents en matière de droit municipal où parfois ils s'efforcent de rappeler certains principes juridiques connus, parfois ils tranchent des débats portant sur des questions controversées et parfois ils rendent des jugements qui peuvent paraître surprenants. Les 12 derniers mois n'ont pas fait exception. Nos formateurs vous présenteront quelques-uns de ces jugements récents qui méritent d'être connus et qui ont souvent de l'impact sur le quotidien des directeurs généraux des municipalités.

## SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE UNE ALTERNATIVE BEAUCOUP MOINS COÛTEUSE ET AUSSI DURABLE QUE L'ASPHALTE CONVENTIONNEL?

RENDEZ-VOUS TECHNIQUE 14 MARS 2024 À 9 H / 60 MINUTES  
MEMBRE ADMQ : GRATUIT / NON-MEMBRE : 50 \$

M<sup>me</sup> Sonia Maltais et M. Vincent Bélanger, Entreprises Bourget

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le traitement de surface, parfois appelé asphalte économique, est une technique d'entretien de surface des chaussées constituée de couches superposées d'émulsion de bitume et de granulats. Cette technique protège et scelle une surface granulaire ou revêtue et peut être constituée d'une, deux ou trois couches. Une technique qui gagne à être connue pour les municipalités du Québec!

## CHOISIR SES COMBATS... ET SA CIBLE | LA COMMUNICATION MUNICIPALE EN 2024

WEBINAIRE 20 MARS 2024 À 9 H / 2 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 135 \$ / NON-MEMBRE : 260 \$

M<sup>mes</sup> Annie Fernandez et Anne-Marie Savoie, Fernandez relations publiques

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Les citoyens, les réseaux sociaux, le conseil, les employés : le gestionnaire municipal est appelé à communiquer sans arrêt même si le métier de communicateur n'est pas celui qu'il a choisi. Ce webinaire pratique vise à déboulonner certains mythes, donner des trucs pratiques pour différentes situations et gagner en confiance.

## MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX SE PROTÉGER : LE CONTRAT DE TRAVAIL D'UN GESTIONNAIRE MUNICIPAL

WEBINAIRE 9 AVRIL 2024 À 9 H / 3 HEURES  
MEMBRE ADMQ : 235 \$ / NON-MEMBRE : 360 \$

M<sup>e</sup> Julien Merleau-Bourassa, Dunton Rainville - Avocats et notaires

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le contrat de travail est une source primordiale qui vient encadrer les relations avec l'employeur et déterminer les droits du gestionnaire municipal. À cette fin, il est important pour le gestionnaire municipal de bien comprendre les protections offertes par les lois en matière de travail ainsi que les protections que peut offrir un contrat de travail. Dans cette optique, la présente formation permet d'éclairer le gestionnaire municipal dans la conclusion d'un contrat dans le meilleur de ses intérêts, de même que de l'aider dans l'application et la compréhension de ce contrat.

## LE RECOUVREMENT DES TAXES MUNICIPALES

SÉANCE DE TRAVAIL 2 MAI 2024 À 9 H / 60 MINUTES  
EXCLUSIF AUX MEMBRES ADMQ : GRATUIT

M<sup>es</sup> Maryse Catellier Boulianne et Jean-Philippe Le Pape, Morency avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Pour toutes sortes de raisons, il est fréquent que des citoyens fassent défaut de payer leurs taxes municipales dans les délais prévus. Le recouvrement de ces sommes peut s'avérer un casse-tête pour les municipalités vu la grande variété de situations problématiques. Quoi faire lorsque le contribuable est introuvable? Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne morale a fusionné avec une autre? Que fait-on des dettes de propriétaires superficiaires? Quel est le meilleur moyen pour récupérer les sommes dues? C'est à ces questions et bien d'autres que tentera de répondre cette séance de travail. Il y sera question des différents modes de recouvrement à la disposition des municipalités, de leurs avantages, de leurs inconvénients et des facteurs qui devraient guider vos décisions. Au fil des ans, vous avez acquis de l'expérience dans le domaine municipal à titre de gestionnaire municipal. Vous êtes donc bien placé pour savoir que l'exercice de vos fonctions nécessite des connaissances dans plusieurs domaines spécifiques et variés.

## ABC/DG AVANCÉ

CLASSE VIRTUELLE DATES À VENIR EN MAI 2024 À 8 H / 2 AVANT-MIDIS  
MEMBRE ADMQ : 350 \$ / NON-MEMBRE : 475 \$

M<sup>es</sup> Michelle Audet-Turmel et Marc-André Beaudoin, Tremblay Bois avocats, et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale et auditeur

[LIEN D'INSCRIPTION À VENIR.](#)  
[SURVEILLEZ LE SITE WEB DE L'ADMQ.](#)

Nous proposons aux gestionnaires municipaux (DG, DGA, greffiers et trésoriers) ayant neuf années d'expérience ou plus une nouvelle formation, virtuelle, qui leur permettra d'approfondir leurs connaissances sur certains sujets spécifiques. Ces sujets ne leur seront probablement pas inconnus. La formation a pour objet de les traiter en profondeur et de fournir aux participants des explications détaillées, entre autres à l'aide d'exemples et de trucs pratiques qu'ils pourront appliquer dans leur quotidien à titre de gestionnaires municipaux.

## TOP 10 DES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES LORS DES APPELS D'OFFRES

SÉANCE DE TRAVAIL 20 JUIN 2024 À 9 H / 60 MINUTES  
EXCLUSIF AUX MEMBRES ADMQ : GRATUIT

M<sup>es</sup> Maryse Catellier Boulianne et Gabrielle Bergeron, Morency avocats

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Les municipalités sont régulièrement appelées à octroyer des contrats au terme de processus d'appel d'offres public. Toutefois, cette tâche n'est pas simple et il arrive que des erreurs occasionnent de lourdes conséquences, tant pour les municipalités que pour les soumissionnaires. Dans cette formation, nous mettrons en lumière les erreurs les plus fréquentes à éviter et vous recommanderons de bonnes pratiques à adopter.

## AUTRES FORMATIONS À VENIR EN 2024

Voici un aperçu des autres formations qui seront offertes. Tous les détails vous seront transmis en temps opportun par une prochaine mise à jour de ce Répertoire, **sur le site Internet de l'ADMQ**, ainsi que par infolettre, pour les membres de l'ADMQ.

*N.B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous fassions tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.*

### ADMINISTRATION ET GESTION

- ABC/DG Introduction
- ABC/DG Intermédiaire
- ABC/DG Avancé
- Survol des modifications législatives et réglementaires — Édition 2024
- Initiation en gestion de projets
- Cheminement politique d'un dossier
- Comment mettre en place et administrer un programme de mise aux normes des installations septiques?
- Les renseignements personnels en contexte municipal
- La rédaction d'un constat d'infraction
- Démystifions les régies intermunicipales

### LE DG GESTIONNAIRE

- Formation en éthique et en déontologie pour les DG
- Les responsabilités du DG lors d'une plainte en harcèlement

### RESSOURCES HUMAINES

- Ressources humaines : de l'embauche à la mise à pied

### TRÉSORERIE

- La taxation
- Les règlements d'emprunt de A à Z
- Trésorerie — Le cycle financier complet

### APPELS D'OFFRES ET CONTRATS

- La gestion contractuelle
- Top 10 des erreurs les plus fréquentes lors des appels d'offres

### GREFFE

- L'administration des règlements reliés à l'urbanisme
- Quorum lors des séances du conseil, les rôles et responsabilités de chacun
- Quand le greffier devient président d'élection

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- Entente avec les promoteurs et redevances au développement
- Rôles et responsabilités du CCU et du Comité de démolition

### INFRASTRUCTURES

- La gestion des actifs : oui, mais concrètement?

## CONGRÈS 2024

Sous le thème « **IMPLIQUÉ** », le congrès annuel de l'ADMQ, le plus grand rassemblement de directeurs généraux municipaux du Québec, se tiendra les **mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 juin 2024 au Centre des congrès de Québec**. En plus d'offrir une programmation riche de plus de 30 formations entourant la triple fonction de directeur général, greffier et trésorier, le congrès proposera des rencontres avec de nombreux professionnels du milieu municipal au Salon des Fournisseurs municipaux et de nombreux moments dédiés au réseautage. Un événement à ne pas manquer!

[CLIQUEZ ICI POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS](#)

## ADMINISTRATION ET GESTION

- Le PL 64 - Adoption de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25)
- Le PL 69 : modifications à la *Loi sur le Patrimoine culturel*
- Le règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens, que faire?
- La coopération municipale : comment faire plus avec moins?
- Litiges entre voisins : comment réagir lorsqu'une municipalité est impliquée indûment?
- Les cyberattaques, un risque municipal bien réel
- Les médias sociaux, comment dompter la bête?
- La médiation et l'arbitrage de la Commission municipale du Québec (CMQ)
- L'ABC de l'expropriation
- La responsabilité civile des municipalités dans l'exercice de diverses compétences
- Occupation temporaire d'un terrain privé pendant des travaux municipaux
- La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC
- Archivage - Formation sur l'utilisation et l'application du nouveau recueil des délais communs du secteur municipal

**GRATUIT POUR LES MEMBRES ADMQ**

- L'application des outils en gestion de l'information des documents municipaux
- La gestion des noms de lieux en milieu municipal : une responsabilité partagée
- PL 96 - Changements apportés par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*
- Le PL 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire

## APPELS D'OFFRES ET CONTRATS

- Le paiement des frais accessoires ou extras à un contrat : quand et comment?
- Top 10 des non-conformités les plus fréquentes en matière de soumission
- SEAO : Une démarche pas-à-pas concernant les principales actions à poser
- SEAO : Le fonctionnement du système électronique d'appel d'offres
- Les représentations faites par les fonctionnaires municipaux, peuvent-elles être une source d'obligations contractuelles liant la municipalité?
- L'évaluation de rendement insatisfaisant d'un entrepreneur ou fournisseur
- Les effets de la sanction du projet de loi 12 sur les organismes publics et sur les entreprises
- Pour une réglementation municipale qui a des dents

## GREFFE

- Réussir les séances du conseil
- L'ABC pour modifier un règlement d'urbanisme
- Que doit-on retenir de l'audit de conformité de la CMQ fait sur les processus encadrant l'adoption des règlements municipaux?
- L'accès aux documents : l'importance de la protection des renseignements personnels

## LE DG GESTIONNAIRE

- Le contrat de travail du directeur général : êtes-vous bien outillé?
- Changer son regard pour l'excellence
- La planification stratégique... moins compliqué qu'il n'y paraît

<sup>2</sup> Pour toute question, contactez Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements de l'ADMQ, au 418 647-4518, poste 207 ou par courriel à [formation@admq.qc.ca](mailto:formation@admq.qc.ca).

## RESSOURCES HUMAINES

- Un climat de travail perturbé, comment y survivre?
- Les éléments constitutifs d'un dossier disciplinaire : méthodologie et pièges à éviter
- Une offre de rémunération globale attractive : des solutions sans augmenter les salaires de base
- La rémunération dans les municipalités, un problème récurrent
- Recruter sans se tromper
- Comment devenir rapidement un orateur plus efficace, à l'aise et confiant

## TRANSPORT ET URBANISME

- Le droit de propriété des municipalités à l'égard des chemins
- Comment faire respecter vos règlements d'urbanisme?
- Les infractions relatives aux nuisances : comment obtenir des résultats concrets?
- Projets privés en zone agricole : enjeux et défis pour les municipalités
- Les principes et développements jurisprudentiels récents concernant les dérogations mineures
- Que fait mon inspecteur?

## TRÉSORERIE

- Analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir

**GRATUIT POUR LES MEMBRES ADMQ**

- Remboursement des dépenses des élus-es et des employés municipaux
- Les droits sur les mutations... et si on y jetait un coup d'œil?
- Comptabilité : comprendre la base
- Saviez-vous que vous avez des trésors cachés dans votre administration municipale ? (TPS/TVQ)
- Les normes comptables et les sites contaminés
- La taxation municipale : les taux d'imposition des taxes foncières, les taxes spéciales, la tarification pour le remboursement de travaux municipaux et autres sources de revenus municipaux
- Suivi et contrôle budgétaires
- Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances
- Les alternatives de financement des infrastructures municipales

## URBANISME

- Zonage en matière d'hébergement touristique à la suite de l'entrée en vigueur des projets de loi 67 et 100
- L'ABC des sols contaminés

## CAPSULES WEB

### PROCÉDURE D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

CAPSULE INFORMATIVE 9 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Caroline Rouleau et M<sup>e</sup> Stéphane Reynolds, Cain Lamarre

Cette capsule juridique détaille la procédure d'adoption d'un règlement municipal. Cette procédure est prévue par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes ou du Code municipal* du Québec, selon la loi applicable dans votre municipalité. La procédure est à quelques exceptions près la même : donner un avis de motion, déposer un projet de règlement, adopter le règlement, le signer puis le publier. Bien que ces étapes puissent paraître simples, plusieurs formalités doivent être respectées à chacune de celles-ci. Si la procédure n'est pas suivie, le règlement risque d'être déclaré nul ou dénué d'effets; d'où l'importance d'en avoir une bonne connaissance.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

### AVIS PUBLICS

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Dominique Delisle, Cain Lamarre

Cette capsule juridique traite des principales modalités encadrant la publication des avis publics, la notion de « journal » au sens de la loi et l'impact de l'adoption par une municipalité d'un règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

### DÉMYSTIFIER LES CLAUSES D'AJUSTEMENT DE PRIX DU CARBURANT, UN CONTRAT À LA FOIS

CAPSULE INFORMATIVE 13 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Sarah Cain et M<sup>e</sup> Stéphane Reynolds, Cain Lamarre

Cette capsule informative sur les clauses d'ajustement du prix du carburant dans les contrats municipaux aborde les principes de base en matière d'octroi de contrat, les principes applicables lors de leur rédaction, les astuces pour faciliter leur application, leur utilité ainsi que les pièges à éviter, en plus de faire un survol du cadre juridique applicable pour les contrats en cours d'exécution.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

### DÉROGATION MINEURE

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Stéphanie Turcotte, Cain Lamarre

Cette capsule informative démystifie si une municipalité peut régulariser une construction réalisée sans permis via une demande de dérogation mineure.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

CAPSULE INFORMATIVE 8 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Stéphanie Turcotte, Cain Lamarre

Cette capsule informative vient clarifier si une municipalité est encore limitée à une période de 5 ans pour engager son crédit.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

### DÉMYSTIFIER LA PROCÉDURE ENTOURANT L'ACCÈS À L'INFORMATION

CAPSULE INFORMATIVE 12 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Dominique Delisle et M<sup>e</sup> Marie-Noël Gagnon, Cain Lamarre

Cette capsule informative aborde les règles entourant les procédures qui doivent être suivies par le responsable d'accès à l'information lors des demandes d'accès à certains documents et renseignements de la municipalité.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

### TRUCS ET ASTUCES POUR LA PRÉPARATION ET L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL

CAPSULE WEB 65 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Une capsule Web qui non seulement mettra en lumière les différentes étapes incontournables de la préparation et de l'adoption du budget municipal, mais qui donnera aussi des trucs et astuces pour la faire efficacement.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

### LE BILAN FINANCIER : L'IMPORTANCE DE SAVOIR LE LIRE ET L'INTERPRÉTER

CAPSULE WEB 50 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Daniel Tétreault, CPA auditeur

Cette capsule Web présente les différents éléments importants d'un bilan financier qui vous permettront d'en avoir une meilleure compréhension et, surtout, de bien savoir l'interpréter.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## LE PROFIL FINANCIER DES MUNICIPALITÉS

CAPSULE WEB 22 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Cette capsule traitera d'un document méconnu, produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : *le Profil financier des municipalités*. Ce profil peut vous aider à situer votre municipalité par rapport à d'autres qui lui sont similaires.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE

CAPSULE WEB 23 MINUTES / MEMBRE ADMQ : GRATUIT

Luc Forcier, directeur général d'expérience

Cette capsule d'information permet de mieux comprendre l'évaluation foncière à partir de renseignements disponibles sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## CLAUSES D'APPEL D'OFFRES : TRUCS, ASTUCES ET PIÈGES À ÉVITER

CAPSULE INFORMATIVE 25 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Stéphane Reynolds et M<sup>e</sup> Laurence Gaudreault, Cain Lamarre

Des trucs intéressants vous seront proposés, notamment par rapport à la période de validité des soumissions, les cautionnements et assurances, ainsi que relativement à certaines clauses que l'on retrouve régulièrement dans les devis, mais qui ne sont pas toujours nécessaires et qui peuvent même parfois causer des maux de tête.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## LA VENTE DES BIENS APPARTENANT À UNE MUNICIPALITÉ

CAPSULE INFORMATIVE 5 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Dominique Delisle, Cain Lamarre

Les règles entourant l'aliénation de biens par une municipalité sont méconnues. Dans le cadre de la présente capsule, vous vous familiariserez avec deux principes importants qu'il faut garder en tête lorsque la municipalité désire effectuer ce type de transaction et vous apprendrez la procédure à suivre.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## LA GESTION DES CONTRATS DE CONSTRUCTION : COMMENT GÉRER LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS ET LES RÉCLAMATIONS POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES?

CAPSULE INFORMATIVE 11 MINUTES / GRATUIT

M<sup>e</sup> Stéphane Reynolds et M<sup>e</sup> Karine L'Heureux, Cain Lamarre

Lors de projets d'envergure, il est possible que les coûts et délais prévus ne puissent plus être respectés. Pour éviter cela, des astuces vous seront présentées afin de bien se préparer en amont.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## LE HARCÈLEMENT SOUS TOUTES SES FORMES : CONNAÎTRE POUR RECONNAÎTRE, AGIR POUR PRÉVENIR

CAPSULES INFORMATIVES DIVERSES CAPSULES / GRATUIT EN RESSOURCES HUMAINES

M. Hugues Simard et M<sup>me</sup> Sophie Gaudreau, psychologues organisationnels, Développement Optimum

Données par deux spécialistes sur le sujet, ces capsules informatives sont axées sur le développement des savoir-faire des gestionnaires, par le biais de mises en situation concrètes. Elles fournissent aux gestionnaires municipaux des outils utiles pour assurer leur rôle et responsabilité dans l'application de la politique visant à contrer le harcèlement sous toutes ses formes. Ce projet fut réalisé grâce au soutien financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) par son Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## LE FONDS MUNICIPAL VERT - AVEC VOUS À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

CAPSULE INFORMATIVE 10 MINUTES / GRATUIT

M<sup>me</sup> Émilie Marleau et M. Patrick Costigan, Fédération canadienne des municipalités

Cette capsule informative vient préciser comment les projets déposés au Fonds Municipal Vert peuvent se démarquer lors du dépôt d'une demande de financement.

[CLIQUEZ ICI POUR Y ACCÉDER](#)

## FORMATION EN LIGNE

### Le DMA : bien plus que des lettres

Le programme de formation en ligne de l'ADMQ est unique au Québec parce qu'il a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins des directeurs généraux, des greffiers-trésoriers, des greffiers et de leurs pairs. Il permet également à la relève de parfaire ses connaissances du monde municipal. Il est accessible partout et en tout temps. Rien de plus simple !



## COURS DE CERTIFICATION EN LIGNE (DMA)

### C1. DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE GREFFIER ET LE TRÉSORIER : ENVIRONNEMENT LÉGAL, POLITIQUE ET PUBLIC

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant d'exercer sa capacité à différencier clairement le rôle respectif des élus-es et des gestionnaires municipaux dont les principales obligations sont décrites dans les lois du Québec. Pour évoluer et se maintenir au sein de l'administration municipale, l'apprenant doit bien connaître la nature exacte de cette fonction. Les élus-es décident et le directeur général exécute leurs décisions tout en jouant son rôle de conseiller auprès d'eux. Cela exige donc des attitudes particulières.

### C2. COMPTABILITÉ MUNICIPALE

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant intégrera les divers aspects de la trésorerie municipale en lien avec l'administration et le traitement des revenus et des charges ainsi que les opérations comptables en cours d'exercice financier. Il assimilera les particularités du rapport financier en produisant divers états financiers ainsi que le traitement comptable des règlements d'emprunt.

### C3. BUDGET MUNICIPAL

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Le conseil municipal a la responsabilité d'adopter annuellement un budget et un programme triennal d'immobilisations (PTI). Le directeur général et greffier-trésorier occupe une place prépondérante dans leur préparation. Pour y arriver, cela requiert de suivre précisément chacune des phases du cycle financier. Tout au long du processus, des informations financières et comptables sont colligées, comparées et analysées en lien avec les orientations du conseil.

### C4. PRÉPARATION ET RÉDACTION DE DOCUMENTS : DU PROCÈS-VERBAL À L'ÉCRITURE DE RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 25 HEURES

L'apprenant intégrera divers aspects des opérations du greffe en matière de préparation et de rédaction de documents, en conformité avec les exigences et les bonnes pratiques rédactionnelles du procès-verbal et des règlements. L'apprenant sera en mesure d'appliquer les règles de rédaction ainsi acquises dans un exercice de rédaction d'un compte rendu, d'une politique, d'un code réglementaire ou d'une entente intermunicipale. La rigueur est de mise dans la rédaction d'un acte officiel du conseil municipal.

### C5. ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX : FONDEMENTS, OBLIGATIONS ET CONTRÔLES

RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

L'apprenant intégrera les notions relativement au processus d'appel d'offres. Ainsi, il reconnaîtra les besoins et les exigences réglementaires s'y rattachant, de même que les sources d'information internes et externes. Il sera en mesure de différencier les types de contrats et d'appliquer les bonnes règles d'adjudication.

### C6. FISCALITÉ ET FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

L'apprenant intégrera diverses façons de saisir la nature et le sens des règles écrites en matière de fiscalité et de financement des municipalités locales. Il comprendra et appliquera le système fiscal aussi simplement que possible, autant pour la municipalité que pour les contribuables.

## COURS DE SPÉCIALISATION EN LIGNE

### S7. ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE : LE PROCESSUS DE CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET SA CONTINUITÉ

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 20 HEURES

Dans le cadre de ce cours, l'apprenant découvrira les exigences en matière d'évaluation foncière prévues au *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. Il distinguera les responsabilités dévolues à l'évaluateur agréé et celles de l'organisme municipal. Également, il se familiarisera avec le processus de la confection et de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière. Mieux comprendre l'évaluation foncière vous permettra de mieux répondre aux questions du conseil municipal et des citoyens.

### S8. PRÉPARATION ET RÉDACTION DES APPELS D'OFFRES MUNICIPAUX

**RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ**

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 22 HEURES

Ce cours traite des divers aspects de la préparation et de la rédaction de tout appel d'offres pour les contrats de fourniture de services, de matériel, de matériaux ou pour l'exécution de travaux, et ce, en conformité avec les exigences rédactionnelles. L'apprenant verra aussi les dispositions générales ou particulières des lois devant être prises en compte dans la rédaction des appels d'offres. Lors de la rédaction d'un appel d'offres, il apprendra à faire bon usage d'un contenu accessoire concernant les engagements des soumissionnaires ou l'examen des soumissions.

### S9. PRATIQUES DE GESTION MUNICIPALE : DE LA COMMUNICATION À L'ATTEINTE DES RÉSULTATS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 37 HEURES

L'apprenant se familiarisera avec la gestion des ressources humaines afin de mobiliser les employés, exercer son leadership et renforcer le travail d'équipe. Il approfondira ses notions en communication, puisqu'il est responsable d'assurer la liaison entre le conseil et les autres fonctionnaires et employés. Des outils concrets lui seront proposés dans une perspective d'amélioration continue ainsi que de réduction et de contrôle des coûts (méthode PERT, diagramme de GANTT, indicateurs de performance et *Lean Management*). Il apprendra aussi à améliorer sa gestion quotidienne des activités municipales et des services centrés sur les citoyens (gestion des plaintes et des priorités, ainsi que résolution de problèmes).

### S10. ARCHIVAGE ET ACCÈS AUX DOCUMENTS MUNICIPAUX ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 23 HEURES

Ce cours permet à l'apprenant de différencier les documents publics des renseignements personnels et de reconnaître le cadre réglementaire concernant leur classement et leur conservation. Il sera en mesure de préparer et de maintenir un plan de conservation selon la structure appropriée et les bonnes pratiques. Malgré leur accessibilité, des frais peuvent être exigibles, notamment pour leur reproduction.

### S11. PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS UN CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**RABAIS DU FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC APPLICABLE AUX PREMIÈRES INSCRIPTIONS DE CE COURS! POUR LES MEMBRES FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET ADMQ**

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 30 HEURES

Ce cours permet de se familiariser avec les notions de développement durable ainsi qu'avec les mesures et les règles de protection, d'aménagement, de développement et de mise en valeur du territoire, tant agricole qu'urbain, d'une municipalité. Il permettra également de différencier les pouvoirs particuliers de la municipalité en matière d'aménagement du territoire, de comprendre et de mettre en pratique des mesures relatives à la consultation publique, et d'appliquer, au besoin, des règles concernant la modification de la réglementation d'urbanisme.

### S12. GESTION DE PROJET : DE LA CONCEPTION À L'ÉVALUATION

DURÉE APPROXIMATIVE DU COURS : 15 HEURES

Ce cours permet d'apprendre les grandes étapes de la gestion d'un projet et d'assumer, au besoin, les responsabilités inhérentes à la conception, la planification, l'exécution et l'évaluation de ce dernier. L'apprenant pourra ainsi mieux planifier et organiser son projet en fonction de l'échéancier et du budget, tout en s'assurant de bien gérer les risques.

En complétant avec succès les 6 cours de certification, vous obtiendrez le diplôme de *Directeur municipal agréé* (DMA), un gage d'excellence! Si vous préférez, vous pouvez simplement suivre, à votre rythme, les cours à la pièce parmi les six cours de certification et les six cours de spécialisation.

## **FORMATION SUR DEMANDE (GROUPE PRIVÉS)**

Vous avez une préférence pour les formations en groupe privé, que ce soit en format virtuel ou présentiel? Pratiquement toutes les formations de notre programmation peuvent être offertes sur demande. Vous n'avez qu'à nous contacter et nous nous occuperons de coordonner la formation choisie pour votre groupe! Voici quelques suggestions :

### **OPTIMISER CERTAINES PRATIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE FINANCES MUNICIPALES ET DÉMYSTIFIER LES TAUX VARIÉS**

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 6 HEURES

Voyez comment optimiser vos pratiques comptables tout en apprenant et en comprenant bien les principes de la fiscalité municipale par l'explication des taux variés (avantages et inconvénients) et son application (étapes de mise en place).

### **LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES - DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE**

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 3 HEURES

L'imposition des droits sur les mutations immobilières expose les officiers municipaux à une multitude de transactions tout aussi diversifiées les unes que les autres, auxquelles sont susceptibles de s'appliquer diverses exonérations. Cette formation propose d'abord un bref rappel des principes juridiques applicables à l'imposition des droits de mutation. Sous un angle plus pratique, des illustrations des situations auxquelles les municipalités sont les plus couramment exposées sont ensuite abordées, tels les transferts impliquant plusieurs immeubles ou plusieurs cessionnaires, les transferts impliquant des exploitations agricoles, les transferts entre personnes apparentées ou encore entre ex-conjoints. Au terme de la formation, les participants seront en mesure de calculer efficacement le droit sur les mutations, de valider le droit des cessionnaires aux exonérations réclamées eu égard aux actes de transfert qui leur sont le plus généralement soumis et d'imposer le droit supplétif applicable, le cas échéant.

### **DÉMYSTIFIER LES RÉGIES INTERMUNICIPALES**

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 3 HEURES

Les organismes municipaux sont de plus en plus appelés à mettre en commun leurs ressources et certaines de leurs compétences. Bien souvent, la constitution d'une régie intermunicipale représente une solution qui est privilégiée. Or, les régies sont des personnes morales, distinctes de chacune des municipalités qui les ont créées. Elles sont, à cet égard, gouvernées par certaines règles qui leur sont propres et par certaines autres qui sont celles applicables aux municipalités locales. Qu'en est-il du cadre juridique applicable? Quelles sont les règles de fonctionnement du conseil d'administration d'une régie (déroulement des séances, quorum, prise de décisions, etc.)? Ce webinaire présentera donc de façon simple, à l'aide d'exemples pratiques, les différentes règles s'appliquant à une régie. Il s'adresse tant aux dirigeants de régie qu'aux gestionnaires des municipalités locales et des MRC qui veulent en savoir plus sur ce type d'organisme.

### **LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE... MOINS COMPLIQUÉ QU'IL N'Y PARAÎT**

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 3 HEURES

Planification stratégique! Deux mots qui sont régulièrement prononcés, mais qui, pour bien des gestionnaires, peuvent devenir source de maux de tête. Pourtant, réaliser un exercice de planification stratégique contribue à apporter un regard neuf sur l'avenir d'une organisation et, bien souvent, son lot inestimable de bénéfices. Pourtant, il est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît de s'engager dans un processus de planification stratégique. Et même que sans s'en rendre compte, nombreux sont ceux et celles qui se lancent instinctivement dans cette aventure, ne serait-ce que par volonté de se dépasser. Cette formation vous propose une courte incursion dans cet univers. En s'appuyant sur ses expériences professionnelles et personnelles, le formateur partagera, sur le ton de la vulgarisation, sa vision de ce que doit être un exercice de planification stratégique et de ce que cela doit générer comme bénéfices.

## RECRECUTER SANS SE TROMPER!

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 3 HEURES

Cette formation vous donnera des outils pratiques et concrets pour savoir détecter les « pros » des entrevues. Recruter sans se tromper, c'est possible avec les bonnes techniques de questionnement!

### Objectifs :

1. Comprendre les techniques de base de l'entrevue comportementale;
2. Savoir questionner efficacement afin d'évaluer de façon juste les candidats.

## LE DROIT DE GÉRANCE EN MILIEU NON SYNDIQUÉ ET SON ENCADREMENT JURIDIQUE

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 2 H 30

À l'occasion de cette présentation, le gestionnaire municipal aura l'opportunité d'avoir un regard sur le droit de gérance dans un milieu de travail non syndiqué. Après avoir fait un survol de l'encadrement législatif, soit les diverses lois-cadres applicables, une analyse plus particulière sera faite de la *Loi sur les normes du travail* (normes et recours) et du *Code municipal*. À titre de conclusion, une présentation d'une jurisprudence récente sur divers sujets d'intérêts sera offerte aux participants.

## EXCELLER POUR DIRIGER - DIRIGER POUR SERVIR

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 6 HEURES

Vous voulez devenir un meilleur gestionnaire? Vous voulez être engageant, motivant et soutenir vos équipes? Mais... les défis innombrables sur votre route ne vous en laissent pas le temps? Vous désirez construire une culture d'excellence? Vous voulez que l'éthique soit plus que des mots, mais un moteur d'excellence? Mais... vous ne savez pas par où commencer?

## ACQUISITION D'IMMEUBLES - QUELS SONT LES POUVOIRS DES MUNICIPALITÉS ?

EN SALLE                      SUR DEMANDE / 3 HEURES

Cette formation porte sur le droit de préemption, l'avis de réserve pour fins publiques et l'expropriation. Son objectif est de permettre aux directeurs généraux de se familiariser avec les différents mécanismes précités et les principes applicables à chacun tout en voyant dans quels cas ils peuvent être utilisés.

*N.B. Les formations présentées dans ce répertoire sont sujettes à changement. Bien que nous fassions tout notre possible pour respecter la programmation, des changements sont possibles sans préavis.*

## TRAINING FOR MUNICIPAL MANAGERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES

*Through funding from the Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA), the ADMQ provides training tailored to the needs of directors general, clerks and treasurers working in English-speaking communities.*

### IS IT ACCESSIBLE? PROCESSING REQUESTS FOR ACCESS TO DOCUMENTS HELD BY MUNICIPAL BODIES AND PROTECTING PERSONAL INFORMATION

WEBINAR                      FEBRUARY 14 AND 15, 2024, AT 8:30 A.M. /  
2 X 3.5 HOURS  
MEMBER : \$225 / NON-MEMBER \$360

M<sup>e</sup> Stéphane Reynolds, Cain Lamarre

[CLICK HERE TO REGISTER](#)

*This training covers the general principles of access to information and the protection of personal information in light of recent and future legislative changes. Several court decisions will also be discussed regarding the accessibility of documents that are regularly the subject of access to information requests in municipalities.*

## RECORDED AND ON-DEMAND WEBINARS

**To view all available recordings, [click here](#).**

- *Urban Planning By-law Amendment: An Overview*
- *Overview of New Obligations Under the Act Respecting French, The Official and Common Language of Québec - Bill 96 (November 2022)*
- *Cybersecurity Awareness - Best Practices*
- *Bill 96: Understanding the Obligations of Recognized Bodies (December 2023)*
- *The Collection of Municipal Debts*
- *Important Guidelines for Your Budget Process*
- *Public Notices (legal capsule)*
- *Demystifying Fuel Price Adjustment Clauses, One Contract at a Time (legal capsule)*
- *Procedure for Adopting a Municipal By-law (legal capsule)*

With the support of **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise**

Québec 

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## RABAIS DE FORMATION!

Un rabais de 200 \$ est offert par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec aux 75 premiers inscrits pour les cours en ligne C4, C5, S8 et S11. À qui la chance? Sont admissibles au rabais seulement les personnes qui sont membres de l'ADMQ **ET** du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

## Fonds

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

## RECONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

Nos formations peuvent être reconnues par certains ordres professionnels. Il est de la responsabilité de l'apprenant de valider les critères de reconnaissance avec son ordre. L'ADMQ fournira, sur demande, l'attestation de formation.

Bonne formation!



### INFORMATION ET INSCRIPTION

Joannie Dallaire, agente à la formation et aux événements, ADMQ

418 647-4518, poste 207 | [formation@admqqc.ca](mailto:formation@admqqc.ca)

[www.admqqc.ca](http://www.admqqc.ca)

**CORPORATION DES  
OFFICIERS MUNICIPAUX  
EN BÂTIMENT ET  
EN ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC**



## MOT DU PRÉSIDENT

### LA FORMATION CONTINUE : SYNONYME DE SOUTIEN, RECONNAISSANCE ET ENGAGEMENT

Que ce soit sous forme de classe virtuelle, de webinaire ou en salle, offrir de la formation continue aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement (OMBE) est une excellente façon, pour un employeur, d'exprimer sa compréhension et son soutien envers leurs besoins et leurs recherches de perfectionnement.

En plus de reconnaître leurs demandes et de répondre à leurs requêtes d'approfondir leurs connaissances ou d'aiguiser leurs compétences, les municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) leur permettent de rester à l'affût des développements, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité.

Cet engagement employeur-employé n'obtient que des résultats bénéfiques, autant pour les OMBE que pour les citoyens, commerçants et industriels!

De son côté, la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre des formations sur des sujets aussi variés que pointus, destinées autant à des novices qu'à des personnes expérimentées. Elles s'adressent à tous les professionnels qui œuvrent dans le domaine de l'urbanisme, du bâtiment, de l'environnement, de l'inspection municipale et de la délivrance de permis et de certificats.

En plus de certains webinaires gratuits et d'un rabais important de 33 % offert aux membres sur l'ensemble des sessions affichées au calendrier, la COMBEQ dispense des formations exclusives, privées ou sur mesure, pour les OMBE, les municipalités et les MRC. Devenue un gage de réussite sans précédent, la formation permet donc de mettre à jour son expertise tout en demeurant informé des plus récents changements en termes de jurisprudence et de réglementation, lesquelles sont en constante évolution.

Certaines formations sont également offertes en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi qu'avec le soutien financier du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) pour permettre, notamment, aux participants d'y voir plus clair dans le dédale administratif découlant des nombreuses modifications législatives.

De plus, pour ceux et celles qui sont avides de se perfectionner davantage et, ainsi, devenir des ressources inestimables dans leur milieu, la COMBEQ les invite à suivre le programme OMBE, lequel consiste à obtenir et maintenir le titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement. Accrédité par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC), le programme d'études menant au diplôme OMBE est délivré par la COMBEQ, conjointement avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Les cours de base assurent d'abord une solide fondation aux participants. Ensuite, les concentrations Bâtiment et Environnement permettent d'acquérir ou d'approfondir des connaissances et compétences inégalées dans ces domaines en très grande demande. Finalement, des formations complémentaires peaufinent le cursus académique afin de répondre à des besoins spécifiques s'appliquant concrètement aux municipalités et MRC.

Ainsi, par l'entremise de ses formations, de consultations et de services exclusifs, la COMBEQ contribue activement au soutien et au développement de plus de 1400 officiers municipaux en bâtiment et en environnement de partout au Québec, et ce, depuis plus de 25 ans.

#### Sylvain Demers

Président de la COMBEQ

Directeur de l'urbanisme du Village de Kingsbury OMBE, Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford

# DIPLÔME OMBE

Le diplôme d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) est livré conjointement par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et par la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Nous unissons ainsi nos forces et notre expertise afin d'offrir des formations de haut niveau en matière de développement de compétences appliquées aux municipalités.

## LISTE DES COURS

### 3 COURS OBLIGATOIRES

- Gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquement aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour/0,7 UEC
- Lecture de plans et devis pour l'OMBE/0,6 UEC
- Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme/1,4 UEC

#### RABAIS FONDS

### COURS DE CONCENTRATION

#### Bâtiment

- Droits acquis et régimes de tolérance à l'égard de situation existantes / 0,7 UEC
- Initiation au Code de construction du Québec/0,6 UEC
- Partie 9 du Code de construction du Québec/1,8 UEC
- Partie 10 du Code de construction du Québec/0,6 UEC
- Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme/0,7 UEC

#### Environnement

- Gestion des lacs et des cours d'eau/1,4 UEC
- Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques/0,7 UEC

#### RABAIS FONDS

- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)/1,4 UEC
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)/0,7 UEC

### COURS À OPTION

- Atelier de perfectionnement sur le Règlement Q-2, r. 22 : lecture de plans et demandes de permis / 0,7 UEC
- Comment s'y retrouver avec la *Loi sur les architectes?* (webinaire)/0,2 UEC
- Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter/0,7 UEC

#### RABAIS FONDS

- Initiation au Règlement Q-2, r. 22/0,7 UEC

#### RABAIS FONDS

- Insalubrité des bâtiments - Modules 1 et 2/1,4 UEC
- Modifications 2023 au régime de protection des milieux hydriques (webinaire)/0,2 UEC

#### RABAIS FONDS

- Mystères du lotissement et des avis de motion/0,7 UEC
- Participation publique ou référendum? (webinaire)/0,2 UEC
- Partie 3 du Code de construction du Québec/1,8 UEC
- Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et le fonctionnaire (webinaire)/0,2 UEC
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles : rappel des règles et modifications récentes au Règlement (webinaire)/0,2 UEC
- Rôle du conciliateur-arbitre (personne désignée)/0,7 UEC
- Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles/0,7 UEC
- Systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r. 22/0,7 UEC
- Zonage agricole/1,4 UEC

# DESCRIPTION DES COURS

## COURS DE BASE OBLIGATOIRES

### **GESTION EFFICACE DES PLAINTES ET LES RECOURS EN CAS DE MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET LA PRÉPARATION D'UN DOSSIER DEVANT LA COUR**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES / 0,7 UEC

L'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) peut être appelé à traiter des plaintes sur des manquements aux obligations découlant des règlements municipaux. L'officier doit alors considérer les recours pénaux ou civils. Par la suite, il doit préparer son dossier pour présentation devant le tribunal. Ce cours permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances des règles de l'administration de la preuve devant le tribunal.

### **LECTURE DE PLANS ET DEVIS POUR L'OMBE**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES/0,6 UEC

*Il est recommandé de suivre cette formation avant de faire les cours concernant les parties 3, 9 et 10 du Code de construction du Québec, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec la lecture de plans et devis de petits bâtiments en vue de l'étude de la demande de permis de construire. L'usage, les types et cahiers de plans seront étudiés ainsi que les principaux systèmes de mesure, échelles et symboles. Enfin, la partie sur les devis outillera l'OMBE afin de mieux comprendre ce document donnant des précisions importantes sur la réalisation d'un projet.

### **RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL DANS L'APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'URBANISME**

**RABAIS FONDS**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES / 1,4 UEC

La première partie de ce cours permettra de définir l'essentiel des rôles associés à la fonction d'OMBE, ses responsabilités par rapport aux différents règlements et à la délivrance de permis. La seconde partie a pour but de réviser les principes généraux des divers règlements d'urbanisme. Des mises en situation et des exercices rendront cette deuxième partie dynamique et interactive. Ce cours s'adresse aux officiers municipaux ayant moins de cinq années d'expérience.

## COURS DE CONCENTRATION EN BÂTIMENT

### **DROITS ACQUIS ET LES RÉGIMES DE TOLÉRANCE À L'ÉGARD DE SITUATIONS EXISTANTES**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Cette formation vise à présenter les principes généraux et les particularités découlant des différents régimes relatifs aux droits acquis, soit les régimes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), dont le zonage, le lotissement et la construction, ainsi que le régime de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Cette formation traite également de régimes de tolérance à l'égard de situations existantes prévus dans certains règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

### **INITIATION AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES /0,6 UEC - CONCENTRATION

*Il est recommandé de suivre cette formation avant de faire les cours concernant les parties 3, 9 et 10 du Code de construction du Québec, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours a pour but de permettre aux participants de se familiariser avec la structure du Code de construction du Québec, Chapitre I, Bâtiment, pour développer une méthode rationnelle d'analyse de conformité et de connaître son contenu et sa portée générale.

## PARTIE 9 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 18 HEURES/1,8 UEC - CONCENTRATION

*Les formations Lecture de plans et devis pour l'OMBE et Initiation au Code de construction du Québec sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours permet aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance de la structure et de la portée du Code de construction du Québec d'acquérir une connaissance approfondie de l'ensemble des exigences de la partie 9 du Chapitre I, Bâtiment et de la partie 10 que la Régie du bâtiment du Québec a modifiée, particulièrement celles relatives aux bâtiments résidentiels pour faciliter aussi bien l'examen des plans que l'inspection de conformité.

## PARTIE 10 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES/0,6 UEC - CONCENTRATION

*Les formations Lecture de plan et devis pour l'OMBE et Initiation au Code de construction du Québec sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

À la suite de cette formation, le participant sera en mesure de connaître le domaine d'application et la structure de la partie 10 du Code de construction du Québec. De plus, les exigences visant les petits bâtiments transformés (section 10.9) et les outils pour l'application des exigences des grands bâtiments (sections 10.3 à 10.5) seront abordés.

## RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Les participants pourront, lors de cette formation, approfondir leurs connaissances des règles à suivre en matière de règlement à caractère discrétionnaire. La formation étudiera le comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dérogations mineures, le plan d'aménagement d'ensemble et le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le cours comprend une partie magistrale, des exemples concrets de règlements et des exercices pratiques.

## COURS DE CONCENTRATION EN ENVIRONNEMENT

### GESTION DES LACS ET DES COURS D'EAU

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES/1,4 UEC - CONCENTRATION

Ce cours vise à outiller les officiers municipaux pour évaluer l'état des plans d'eau, identifier des facteurs qui contribuent à leur détérioration ou à leur amélioration et appliquer rigoureusement les règlements en vigueur afin de s'assurer du suivi de la qualité des lacs et des cours d'eau.

### RÈGLEMENT PROVINCIAL PROVISOIRE POUR LA PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES<sup>1</sup>

#### RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, est entré en vigueur le nouveau *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*, mieux connu sous le nom de Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral. Les municipalités et, par conséquent, les OMBE doivent veiller à son application. Ce règlement ne s'applique qu'à certaines situations et ne remplace la réglementation municipale que dans ces cas.

Le régime provincial prévoit des autorisations municipales qu'une personne doit obtenir préalablement à tous travaux ou activités réalisés dans une rive, une plaine inondable ou un littoral et, aussi, préalablement à l'obtention de tout permis municipal pour les activités exemptées de l'obligation d'obtenir une autorisation ou de déposer une déclaration de conformité généralement exigée par la même *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Pour l'officier en environnement responsable, il s'agit d'obtenir les renseignements nécessaires démontrant que les conditions de l'exemption prévues par la LQE et sa réglementation applicable sont respectées. Pour être en mesure d'assumer ce devoir, il doit se familiariser avec les règles applicables du règlement provisoire, ce qui exige de connaître le nouveau vocabulaire à utiliser à ces fins.

<sup>1</sup> Ce cours est dispensé en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

## RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)<sup>1</sup>

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES/1,4 UEC - CONCENTRATION

*La formation Initiation au Règlement Q-2, r. 22 est fortement recommandée avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours fournit des précisions quant à l'interprétation et à l'application de la législation. Des explications détaillées, des exemples concrets et des exercices pratiques vous aideront à mieux comprendre le règlement.

## RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)<sup>1</sup>

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC - CONCENTRATION

Les municipalités jouent un rôle déterminant dans l'application du RPEP pour assurer la protection des eaux destinées à la consommation. Les dispositions des articles 11 à 30 du règlement prescrivent des règles pour l'aménagement de certaines installations de prélèvement d'eau et pour les infrastructures qui peuvent être en contact avec les eaux souterraines, plus particulièrement les systèmes de géothermie. Toutes les municipalités ont l'obligation d'appliquer ces dispositions du règlement.

## COURS À OPTION

### ATELIER DE PERFECTIONNEMENT SUR LE RÈGLEMENT Q-2, R. 22 : LA LECTURE DES PLANS ET LES DEMANDES DE PERMIS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Cet atelier de perfectionnement s'adresse aux officiers municipaux qui ont déjà une bonne connaissance du Règlement Q-2, r. 22 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées) et qui désirent en savoir plus sur des éléments précis tels que la lecture de plans et l'article 4.1. Ce cours a été conçu pour s'adapter aux besoins des participants.

### COMMENT S'Y RETROUVER AVEC LA LOI SUR LES ARCHITECTES?

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

Dans le cadre de travaux de construction, d'agrandissement ou de modification, l'OMBE doit-il exiger un plan ou un devis signé par un architecte et si oui, dans quels cas? Lors de ce webinaire, vous en apprendrez davantage sur l'application de la *Loi sur les architectes* et les exceptions qu'elle contient. De plus, nous en profiterons pour aborder les dernières modifications législatives apportées à la *Loi sur les architectes* le 24 septembre 2020, lesquelles ont directement une incidence sur les dispositions que l'OMBE devra considérer dans le cadre de l'émission d'un permis.

<sup>1</sup> Ce cours est dispensé en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

## ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS : INVENTAIRE DES RÈGLES À RESPECTER

### RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Cette formation vous permet de mettre à jour vos connaissances des règles entourant l'émission des permis, certificats ou attestations en regard des dernières modifications législatives ou orientations jurisprudentielles en la matière.

## INITIATION AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)

### RABAIS FONDS

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Cette formation constitue une entrée en matière indispensable à ceux qui découvrent le Q-2, r. 22. Ce cours préalable leur permettra d'approprier le sujet avant de suivre le cours de 14 heures intitulé Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

## INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS - MODULES 1 ET 2

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES/1,4 UEC

Grâce à ce cours, démystifiez le contenu des différents règlements municipaux pouvant être adoptés afin de prévenir l'apparition de nuisances et l'insalubrité d'un bâtiment. Découvrez les principaux pouvoirs coercitifs pouvant être entrepris par la municipalité pour éliminer la cause de nuisance ou d'insalubrité et en évaluer le degré de gravité tout en acquérant les outils nécessaires pour effectuer des interventions adéquates et soutenir les citoyens dans le processus de prévention.

## MODIFICATIONS 2023 AU RÉGIME DE PROTECTION DES MILIEUX HYDRIQUES

### RABAIS FONDS

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

L'omnibus réglementaire publié dans la *Gazette officielle du Québec* en juin 2023 a modifié 24 règlements, dont ceux en lien avec l'encadrement des activités en milieu hydrique tels que le régime transitoire, le *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE) et le *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* (RAMHHS). Le rôle des municipalités a notamment été élargi et certaines clarifications ont été ajoutées concernant le contenu des demandes d'autorisation municipale.

Puisque l'objectif de ce webinaire vise à informer les OMBE des nouvelles dispositions applicables lors de la délivrance de permis pour les activités en milieu hydrique en plus de répondre aux questionnements en lien avec les modifications 2023, il est fortement suggéré aux participants d'avoir une très bonne connaissance du régime transitoire ou d'avoir préalablement suivi la formation *Règlement provincial provisoire pour la protection des milieux hydriques*.

## MYSTÈRES DU LOTISSEMENT ET DES AVIS DE MOTION

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Ce cours aborde la question du lotissement et les considérations d'ordre pratique et juridique qu'il faut maîtriser lors de la préparation d'un règlement, de l'application de celui-ci ou du traitement des droits acquis. L'avis de motion sera également abordé. Quelle est son utilité et comment le présenter devant le conseil municipal?

## PARTICIPATION PUBLIQUE OU RÉFÉRENDUM?

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

Ce webinaire a pour objectif de comprendre les mécanismes de participation publique rendus possibles par l'entrée en vigueur du *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* le 19 juillet 2018. Ce règlement permet aux municipalités d'adopter leur Politique de participation publique et d'exempter les projets de l'approbation référendaire. À partir d'exemples d'application, nous examinerons les exigences et possibilités d'une démarche de participation publique en mettant l'accent sur le rôle que l'officier municipal pourrait être amené à assumer.

### **PARTIE 3 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 18 HEURES/1,8 UEC

*Les formations Lecture de plans et devis pour l'OMBE et Initiation au code de construction du Québec sont fortement recommandées avant de suivre ce cours, à moins d'avoir des connaissances suffisantes.*

Ce cours permet aux participants d'approfondir leurs connaissances des parties 3 et 10, et plus particulièrement des sections 3.1 à 3.8 de la partie 3 du Chapitre I, Bâtiment du Code de construction du Québec. Cette formation s'adresse aux participants qui possèdent déjà une bonne connaissance du Code national du bâtiment (CNB) 2015 et qui ont eu l'occasion de faire l'examen de plans ou l'inspection de bâtiments relevant de la partie 3 du CNB (2015).

### **PERMIS DÉLIVRÉ SANS DROIT : SOLUTIONS ET RECOURS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE FONCTIONNAIRE**

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

En présence d'un permis délivré alors que les règlements ne le permettaient pas, que peuvent faire la municipalité et le fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme? Plusieurs solutions existent, dépendamment de la situation. Ce webinaire répondra à ces questions en présentant des cas vécus par le formateur pour illustrer les avantages et les inconvénients de recourir à l'une ou l'autre des solutions possibles en cas de permis délivré sans droit.

### **RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES : RAPPEL DES RÈGLES ET MODIFICATIONS RÉCENTES AU RÈGLEMENT**

WEBINAIRE 2 HEURES/0,2 UEC

En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé, en date du 20 mai 2021, des modifications quant à certaines dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, dont celles portant sur les droits acquis.

Ce webinaire se veut une synthèse des règles applicables, un survol des décisions rendues par les tribunaux, les nouvelles dispositions du règlement et des cas pratiques afin de bien assimiler la matière.

### **RÔLE DU CONCILIATEUR-ARBITRE (PERSONNE DÉSIGNÉE)**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

La *Loi sur les compétences municipales* comporte des dispositions particulières permettant de trouver des voies de règlement à l'occasion de certains conflits de voisinage (clôture de ligne et découvert) ou relatifs à des fossés de drainage. En vertu de ces dispositions, toutes les municipalités du Québec doivent désigner une personne pour agir à titre de conciliateur-arbitre afin de régler des mésententes survenant dans ces domaines.

### **SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

Ce cours s'adresse aux inspecteurs municipaux et à leurs collègues qui doivent gérer des situations et des clientèles difficiles, voire agressives. Il leur permettra d'apprendre à gérer calmement les situations ou les clientèles difficiles ainsi que leurs émotions, afin de pouvoir offrir un service de qualité tout en ne perdant pas leurs énergies à analyser les situations qui paraissent, de prime abord, insolubles et à intervenir de façon adéquate.

### **SYSTÈMES DE TRAITEMENT DANS LE CADRE DU Q-2, R. 22**

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 7 HEURES/0,7 UEC

La formation a comme objectifs de présenter aux officiers municipaux les systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) approuvés par le Bureau de normalisation du Québec et de démystifier et mieux reconnaître les nouveautés qui touchent l'application du Q-2, r. 22. Ce cours permettra aussi d'en connaître davantage sur les champs de polissage, les contrats d'entretien, les rejets dans l'environnement, les systèmes de désinfection et les responsabilités des intervenants.

## ZONAGE AGRICOLE

COURS EN CLASSE VIRTUELLE 14 HEURES/1,4 UEC

La première partie de la formation, basée sur une présentation magistrale donnée par un avocat, est consacrée à définir le rôle et les responsabilités des différents intervenants et à analyser les types de demandes prévues à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Le cheminement d'une demande, le rôle de l'inspecteur municipal et du conseil lors du traitement d'une demande et les droits acquis sont également abordés. La seconde partie illustre la partie théorique à l'aide de cas pratiques.

## WEBINAIRES DISPONIBLES EN REDIFFUSION

- Aménager pour les piétons et cyclistes  
1 h
- Impacts municipaux du nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux  
1 h
- La berce du Caucase : lutter efficacement contre une plante envahissante toxique  
2 h
- Les cas de moisissures : quelles sont les ressources disponibles?  
1 h/sans frais
- Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis  
2 h
- Myriophylle à épis, envahisseur des lacs : où en sommes-nous en 2020?  
2 h
- Permis et certificats — Comment évaluez-vous votre gestion?  
2 h/sans frais
- Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité  
2 h
- Renouée du Japon — Mythes et réalités d'une plante envahissante redoutable  
1 h 30

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## ADMISSIBILITÉ POUR OBTENIR LE DIPLOME ET LE TITRE OMBE

1. Être un employé municipal;
2. Être membre de la COMBEQ;
3. Obtenir un minimum de 10 unités d'éducation continue (UEC) tout en respectant les exigences des cours de base et de concentration.

## ACCREDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC).

Cette accréditation permet à la Corporation d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

## RABAIS DE FORMATION

Un rabais est offert par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) pour certains cours du programme OMBE. Détails au [combeq.qc.ca](http://combeq.qc.ca).

## INSCRIPTION

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Votre inscription comprend :

- La documentation complète;
- Une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- Les frais administratifs.

## POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription.

## PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous :

- Par carte de crédit lors de votre inscription au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com);
- Par chèque, fait à l'ordre de la FQM, transmis à l'adresse suivante à la réception de la facture :

Fédération québécoise des municipalités  
1134, Grande Allée Ouest, RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5

## COURS EN FORMULE PRIVÉE

Les formations du diplôme OMBE sont également disponibles en formule privée pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Consultez la COMBEQ pour connaître les possibilités et voir comment nos formations peuvent répondre à vos besoins spécifiques.

### PROGRAMME OMBE

#### INFORMATION

[formation@combeq.qc.ca](mailto:formation@combeq.qc.ca)

#### INSCRIPTION

[combeq.qc.ca](http://combeq.qc.ca) ou  
[formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com)



**COMBEQ**  
CORPORATION  
DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC

**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**



## MOÛ DU PRÉSIDENT

Depuis les soubresauts de la pandémie, le monde municipal a repris de la vigueur et ses responsabilités se sont même accrues dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et parfois de changement de garde. Les défis du monde municipal sont vastes, d'où l'importance de bien s'outiller au bénéfice de nos régions.

Nous devons, pour le bien-être de nos concitoyens, maintenir l'excellence de nos équipes municipales tant au niveau des élus-es que des employés municipaux. En ce sens, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) assure une offre de formation de haute qualité adaptée aux réalités des organisations municipales.

Notre programmation d'automne s'annonce foisonnante : développement territorial, changements climatiques, application des obligations légales des organisations municipales, planification stratégique, communication citoyenne et gestion de crise, entre autres. Autant d'enjeux plus qu'actuels dont nous devons nous préoccuper quotidiennement.

La formation privée, le coaching en formule individuelle et la formation sur mesure, en plus de la formation traditionnelle, nous permettent de nous démarquer grâce à une offre exceptionnelle répondant aux besoins du monde municipal.

Nos collaborations avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que d'autres ministères sont également de fières réalisations pour vous offrir l'information juste et les outils les plus performants afin de vous permettre d'atteindre vos objectifs de développement de compétences.

Par leur offre de formations, la FQM, sa division du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) et ses partenaires, l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), permettent aux administratrices et administrateurs municipaux d'approfondir leurs connaissances pour répondre aux exigences spécifiques du monde municipal.

Je vous incite donc vivement à vous inscrire à l'un de nos parcours de formation. Les élus-es ont beaucoup à y gagner, car en renforçant nos compétences, nous serons mieux préparés à faire face aux nombreux défis qui concernent la sphère municipale, et cela profitera grandement à nos communautés réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

### **Jacques Demers**

Président de la Fédération québécoise des municipalités et du Fonds d'assurance des municipalités du Québec  
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

# CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

Cette certification regroupe **les quatre cours fondamentaux pour tout élu-e municipal, notamment la formation obligatoire Le comportement éthique. Également au programme : Les rôles et les responsabilités des élus-es, Maîtrisez vos dossiers municipaux et La gestion financière municipale.** Le certificat permet donc d'acquérir les notions de base quant aux rôles, aux responsabilités et à la prise de décision, tant à l'intérieur de réunions préparatoires à l'administration municipale qu'au conseil municipal. Il favorise de même la construction d'argumentaires solides en prévision des discussions lors des séances de caucus, comités de travail et conseils municipaux.

Ces quatre cours de base représentent les cours obligatoires afin d'obtenir le **Diplôme d'administrateur municipal** et le **Diplôme en leadership municipal**.

## INFORMATIONS

- Pour être valide, le cours obligatoire **Le comportement éthique** doit avoir été suivi après le 7 novembre 2021;
- Seules les formations proposées par la FQM pourront être prises en compte dans le cadre du parcours vers le certificat;
- Tous ces cours sont disponibles en formule privée;
- Chacun des 4 cours pourra être suivi dans l'une des formules présentées dans ce document.

## LISTE DES COURS

### COURS OBLIGATOIRES

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

# DESCRIPTION DES COURS

## LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC LA DURÉE DU COURS EST DE 5 HEURES; 1 HEURE SUPPLÉMENTAIRE EST PRÉVUE POUR COURS EN AUTO- APPRENTISSAGE
	POUR SUIVRE LES ÉCHANGES AU BESOIN. ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES

Obligatoire pour tous les élus-es municipaux, cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49. Son contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec (CMQ), vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu-e municipal. Elle est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale. Enfin, pour toutes les dispenses de cette formation, la FQM s'assurera que le ou les formateurs qui animeront ce cours seront accrédités par la CMQ.

## MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES
---	--

Essentiel et complémentaire au cours **Les rôles et responsabilités des élus-es**, ce cours permet de distinguer les champs de compétences d'une municipalité et d'une MRC et de comprendre les pouvoirs du conseil municipal en matière d'ententes municipales. Il permet également d'en apprendre davantage sur les pouvoirs et devoirs des municipalités en matière d'accès à l'information et d'accroître votre niveau de maîtrise des dossiers municipaux en urbanisme et en environnement.

## LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES
	COURS EN AUTO- APPRENTISSAGE

Découvrez le système municipal québécois, ses lois et ses règlements. Parcourez les rôles de l'élu-e, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision. Un atout indéniable pour tous les nouveaux élus-es!

## LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES
---	--

Si vous votez un budget municipal, cette formation est pour vous. Vous y apprendrez la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification.

# GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

La FQM accompagne les nouveaux élus-es en les outillant avec une programmation d'ateliers à la carte, spécialement conçus pour répondre à leurs enjeux, et qui leur permet d'acquérir leur *Attestation de relève municipale!* Attention, l'accès aux cours suivants est modifié. Les webinaires mentionnés dans ce parcours sont accessibles uniquement en rediffusion. De plus, la formation Réussir avec les médias n'est pas disponible actuellement, ni le Parcours en leadership - Nouvel élu-e.

Choisissez la trajectoire qui vous convient le mieux :

## TRAJECTOIRE 1 Attestation de base

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)

## TRAJECTOIRE 2 Attestation avec mention BRONZE

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- La formation du volet **Défi**

## TRAJECTOIRE 3 Attestation avec mention ARGENT

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 2 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- La formation du volet **Défi**

## TRAJECTOIRE 4 Attestation avec mention OR

- Cours obligatoire Le comportement éthique
- 2 activités de formation au choix du volet **Initiation**
- 1 cours au choix du volet **Camp de base** (autre que Le comportement éthique)
- 1 activité de formation au choix des volets **Ascension ou Sommet**
- La formation du volet **Défi**

## LISTE DES COURS

### DÉFI

- Formations La planification stratégique 1 et 2

(Voir les descriptions des cours en page 42.)

### SOMMET

- Série de 4 ateliers politiques sur les enjeux municipaux **EN REDIFFUSION**

### ASCENSION

- Se connaître : développement du leader (TRIMA) et Introduction au leadership collaboratif

(Voir les descriptions des cours en page 49.)

### CAMP DE BASE

- Le comportement éthique
- La gestion financière municipale
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux

### INITIATION - Série de webinaires sur le monde des élus-es municipaux **EN REDIFFUSION**

- Principaux enjeux municipaux
- Finances municipales - Rôle de l'élu-e, en collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- Introduction au monde des élus-es

Avec le soutien du  
gouvernement du Québec

Québec



# DESCRIPTION DES COURS

## INITIATION - Série de webinaires sur le monde des élus-es municipaux

### PRINCIPAUX ENJEUX MUNICIPAUX

REDIFFUSION ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Les enjeux politiques nationaux ont un impact important dans la gestion municipale. En effet, chaque année le gouvernement adopte des lois et des règlements qui modifient les pouvoirs et les responsabilités des conseils municipaux québécois. Ce webinaire permettra aux préfets, maires et conseillers, fraîchement élus, de prendre connaissance des principaux dossiers et projets politique d'actualité.

### FINANCES MUNICIPALES - RÔLE DE L'ÉLU-E

REDIFFUSION ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

*En collaboration avec l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)*

Lors de son mandat, un élu-e municipal sera amené à voter sur un budget annuel ainsi que sur les orientations et projets ayant un impact financier pour la municipalité. Au cours d'une année, plusieurs étapes, certaines légales et d'autres de planification, seront nécessaires pour compléter un cycle financier complet. Ce webinaire dressera donc les principales étapes du cycle financier municipal et présentera les différents outils de planification, en plus de décrire les principales composantes d'un budget annuel.

### INTRODUCTION AU MONDE DES ÉLUS-ES

REDIFFUSION ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Le but de cette formation est d'initier les nouveaux élus-es à leur rôle et de leur donner les outils nécessaires afin de faire de leur mandat un succès.

### CAMP DE BASE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Consulter les pages 38-39 du présent répertoire consacrée au Certificat en compétences municipales :

- Le comportement éthique
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- La gestion financière municipale

## ASCENSION

### SE CONNAÎTRE : DÉVELOPPEMENT DU LEADER (TRIMA)

Voir les informations et descriptions des cours en page 49.

## SOMMET

### ATELIERS POLITIQUES SUR LES ENJEUX MUNICIPAUX

REDIFFUSION ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Les enjeux politiques nationaux ont un impact important dans la gestion municipale. Ces webinaires permettront aux préfets, maires et conseillers, fraîchement élus, de prendre connaissance périodiquement de l'évolution des principaux dossiers et projets politique d'actualité.

## DÉFI

### LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 1 ET 2

Voir les informations et descriptions des cours en page 42.

# DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

Ce diplôme, déjà obtenu par des centaines d'élus-es municipaux du Québec, vise l'augmentation des connaissances et de la compréhension de plusieurs champs d'intervention municipaux. L'élu-e qui s'engage dans ce parcours comprendra tout d'abord mieux le fonctionnement municipal par l'entremise des cours obligatoires, puis choisira une activité de concentration parmi les nombreux thèmes proposés. Enfin, un vaste éventail de cours à option est offert afin d'obtenir ou de parfaire ses connaissances dans divers domaines. Un nombre minimal de 1,2 unité d'éducation continue (UEC) issue des cours à option est requis pour compléter le diplôme. Les conférences Web en direct pourront être comptabilisées (UEC à concurrence de 0,6) et devront différer de celles incluses au parcours en leadership. Il est précisé que seules les formations proposées par la FQM pourront être prises en compte dans le cadre du parcours vers le diplôme.

Donc, pour obtenir le diplôme, il faut totaliser 1,8 UEC, en plus des cours de base :

- 4 cours de base du **Certificat en compétences municipales**
- 1 cours de concentration pour 0,3 à 0,6 UEC
- Cours à option et webinaires en direct pour 1,2 UEC à 1,5 UEC

Pour organiser un cours en formule privée adaptée à votre réalité municipale ou pour une information sur les prochaines inscriptions au calendrier public, vous pouvez communiquer avec nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

## LISTE DES COURS

### COURS OBLIGATOIRES - CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

VOIR LA DESCRIPTION DES COURS EN PAGE 37

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

### COURS DE CONCENTRATION

1 COURS AU CHOIX

- Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats
- Interactions entre la mairesse ou le maire, le conseil municipal et la direction générale : qui fait quoi en matière de ressources humaines?
- La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale
- **FORMULE ACTUALISÉE**
- La planification stratégique : un guide à la décision – Volet 1
- La planification stratégique : un guide à la décision – Volet 2 **NOUVEAUTÉ**
- La prise de décision en urbanisme **NOUVEAUTÉ**
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix
- MRC, comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal

## COURS À OPTION

1,2 UEC MINIMUM

### EN SALLE (CALENDRIER PUBLIC OU FORMULE PRIVÉE À LA DEMANDE)

- La communication avec les médias et les citoyens
- La gestion contractuelle en deçà de 121 200 \$
- Le comité consultatif en urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité
- Le coût de revient des activités municipales
- Le lean management - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale
- Le service à la clientèle (et la gestion des situations conflictuelles)
- Le droit des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions
- Les programmes d'aides financières comme outils de développement
- Mariage civil et union civile
- Prévenir le harcèlement dans le milieu municipal : la nécessaire participation des employés
  - Autoapprentissage
- Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL
- Savoir composer avec la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans le milieu municipal — Autoapprentissage
- Les droits et privilèges du statut de maire et de conseiller municipal durant les séances du conseil **NOUVEAUTÉ**

### EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE

**(Contactez-nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca))**

- Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC
- Le développement et le financement de la culture en milieu municipal
- Les relations du travail et la gestion des conflits
- Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels
- Projet de loi 122 : les faits saillants
- La gestion de crise

**Les conférences Web en direct et payantes pourront être comptabilisées en remplacement d'un (1) cours à option.**

# DESCRIPTION DES COURS

## COURS DE CONCENTRATION

### ADJUGÉ! LES COULISSSES DE LA PRISE DE DÉCISION EN MATIÈRE D'OCTROI DE CONTRATS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Cette formation interactive allie travail en équipe et études de cas afin de vous faire découvrir le chemin emprunté par un contrat, de sa conception à son octroi, en portant attention aux étapes cruciales. Les règles nombreuses et complexes créent un casse-tête dans lequel il est souvent difficile de se retrouver. Cette formation vous procurera les outils nécessaires pour effectuer une prise de décision efficace et éclairée.

### INTERACTIONS ENTRE LA MAIRESSE OU LE MAIRE, LE CONSEIL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE : QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES?

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Lors de ce cours, le formateur approfondira le rôle du conseil, du maire ou de la mairesse et de la direction générale dans la gestion des ressources humaines ainsi que les interrelations entre le rôle de chacun. Il s'adresse tant aux élus-es qu'à la direction générale. Nous recommandons qu'il soit suivi minimalement par l'équipe maire-dg de votre organisation.

Cette formation est offerte en privé pour répondre aux besoins spécifiques de votre organisation. N'attendez pas qu'un conflit surgisse avant de bien comprendre les limites de votre rôle.

### LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

**FORMULE ACTUALISÉE**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation à laquelle mairesses, maires, directrices et directeurs généraux sont invités-ées à participer en duo a pour objectif de les amener à comprendre et à harmoniser leurs fonctions respectives.

### LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : UN GUIDE À LA DÉCISION – VOLET 1

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Comment mettre en place une démarche structurée de planification stratégique : cette formation vous permettra de comprendre la démarche pratique permettant de diagnostiquer de manière intégrée le contexte de l'organisation (diagnostic stratégique), d'évaluer les choix qui s'offrent à elle (choix stratégiques possibles) et comment les déployer. Au cours de cette formation, vous serez amenés à comprendre les composantes du modèle de management stratégique et à apprivoiser les modèles et outils d'analyse.

### LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE : UN GUIDE À LA DÉCISION – VOLET 2

**NOUVEAUTÉ**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Dans la poursuite de la planification stratégique vous serez amené à analyser le positionnement de l'organisation dans ses marchés, définir les orientations stratégiques, tout en améliorant la diversification et les performances de l'organisme.

Seront également traités dans cette formation, les partenariats, les options stratégiques et l'implantation de la gestion du changement.

### LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

**NOUVEAUTÉ**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES  
VIRTUELLE

La prise de décision en matière d'urbanisme est essentielle à la saine gestion du territoire. Proposé dans une nouvelle formule révisée et plus compacte, ce cours présente plusieurs outils afin de vous amener à prendre des décisions plus éclairées pour un développement harmonieux.

## LES MÉCANISMES DE MISE EN COMMUN : COMMENT FAIRE LES BONS CHOIX

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Les obligations des organismes municipaux sont de plus en plus nombreuses et complexes. Les mécanismes de mise en commun doivent être considérés et constituent bien souvent la seule avenue possible pour respecter ces obligations. Déclaration de compétence, fourniture de services, délégation de compétence, création d'une Régie, etc. Comment s'y retrouver et surtout, comment faire les bons choix?

## MRC, COMPRENDRE ET MAXIMISER LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation portant sur la gouvernance des municipalités régionales de comté (MRC) met l'accent sur le rôle des élus-es municipaux au conseil de la MRC, ainsi que sur celui du préfet et des fonctionnaires au sein des actions relatives à la gouvernance régionale. La formation aborde le fonctionnement général d'une MRC et les distinctions avec celui des municipalités. Elle démystifie ses pouvoirs et responsabilités et s'attarde sur le rôle et les responsabilités des conseillers de la MRC et du préfet. Cette formation, avant tout pratique, donne des outils aux élus-es et aux fonctionnaires afin de mieux interagir avec ce palier important du développement de nos régions.

## LA PRÉPARATION ET LA PARTICIPATION DES ÉLUS·ES AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS·ES  
VIRTUELLE

La formule originale de cette journée de formation s'apparente plutôt à un atelier. L'avant-midi dresse le décor théorique et rappelle les règles (les inscrits reçoivent préalablement un cartable) afin de préparer les simulations et jeux de rôles de l'après-midi. Ce *boot camp* vise à donner aux participants tous les outils pour intervenir efficacement au conseil municipal.

## COURS À OPTION

### LA GESTION CONTRACTUELLE EN DEÇA DE 121 200 \$

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Les municipalités, par l'adoption d'un Règlement sur la gestion contractuelle, peuvent prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure à 121 200 \$ (depuis le 7 octobre 2022). Plusieurs municipalités ont utilisé ce pouvoir afin de leur permettre d'accorder des contrats de gré à gré lorsque la dépense est inférieure à ce montant. Ainsi, il est essentiel que les élus-es connaissent bien certaines règles minimales applicables afin d'éviter les « pièges » que peut comporter une telle « liberté contractuelle ».

### LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME : UN OUTIL DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours s'adresse aux membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et aux élus-es qui souhaitent mieux tirer parti de ce formidable outil au service de l'aménagement des collectivités. Il aborde tous les aspects entourant le fonctionnement d'un CCU par le biais d'exemples simples et de mises en situation. Il démystifie les rôles et pouvoirs liés à l'urbanisme dit discrétionnaire.

### LE COÛT DE REVIENT DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

COURS EN SALLE 3,5 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Vous ne savez pas exactement combien vous coûtent les divers services municipaux? Si vous aviez à choisir entre garder en régie et donner en impartition l'un de vos services, sauriez-vous quoi faire? Vous aimeriez mesurer l'impact de vos décisions stratégiques sur le coût de revient de vos services municipaux? Vous vous questionnez quant à vos stratégies de tarification, notamment pour des services partagés avec d'autres municipalités?

Cet atelier est donc pour vous, élus-es, directeurs généraux et gestionnaires. Vous y apprendrez les concepts de base du coût de revient dans un cadre pratique et adapté au contexte municipal. L'atelier a pour but de sensibiliser les participants à l'importance de posséder de bons outils de calcul de coût de revient et à en présenter les concepts de base.

### LE LEAN MANAGEMENT - COMMENT GÉNÉRER DE LA VALEUR DANS L'ORGANISATION MUNICIPALE

COURS EN SALLE 7 HEURES / 0,7 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
VIRTUELLE

Cette formation s'adresse aux différents acteurs du secteur municipal soit, les élus-es, les gestionnaires et les employés qui souhaitent s'initier aux fondements du *Lean management* et de l'amélioration continue. L'approche *Lean Six Sigma* offre des concepts robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

### LE SERVICE À LA CLIENTÈLE ET LA GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
VIRTUELLE

La satisfaction des citoyens est au cœur de vos préoccupations? Vous désirez que votre organisation améliore sa performance en matière de service à la clientèle? Cette formation permettra à votre équipe de se munir des meilleurs moyens pour y parvenir.

## LES APPELS D'OFFRES : RETOUR SUR LES PRINCIPES DE BASE

### NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE 2 HEURES / 0,2 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours de 2 heures revient sur les concepts de base : l'analyse de la conformité des soumissions, le principe de l'égalité des soumissionnaires, le rejet des soumissions et le retour en appel d'offres, de même que le Règlement de gestion contractuelle.

## LE DROIT DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX À LA REPRÉSENTATION JURIDIQUE DANS LE CADRE DE POURSUITES INTENTÉES CONTRE EUX DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours permettra aux élus-es municipaux de prendre connaissance des dispositions du Code municipal du Québec ou de la *Loi sur les cités et villes* leur assurant une représentation juridique, aux frais de la municipalité, lorsqu'ils font l'objet de poursuites civiles, pénales ou criminelles découlant de l'exercice de leurs fonctions.

Ce régime de protection comporte des avantages évidents pour l'élu-e qui se voit poursuivi pour des paroles prononcées ou des gestes posés à titre de maire ou de conseiller municipal, mais il comporte aussi des dangers que l'élu-e doit connaître avant de requérir que sa municipalité assume ses honoraires juridiques.

C'est un rendez-vous important qu'il ne faut pas manquer et le cours comportera des mises en situation pratique relativement à l'application du régime légal de protection, qui seront abordées par le groupe.

## LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE COMME OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Les lois municipales offrent une large palette d'aide financière et technique qu'une municipalité peut accorder afin de favoriser le développement économique, urbanistique, social et environnemental. Ce cours d'une demi-journée permet de dresser un portrait de ces aides et de leurs spécificités.

## MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE

CAPSULE VIDÉO 3 HEURES / 0,3 UEC  
ÉLUS-ES

Cette formation en ligne, entièrement adaptée aux contraintes d'horaire et d'éloignement, peut être suivie au bureau comme à la maison au moment où vous le désirez. Elle permet de connaître les étapes de la célébration, les documents à compléter et offre des recommandations d'usage pour la tenue d'un mariage et d'une union civile à la municipalité.

## PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT DANS LE MILIEU MUNICIPAL : LA NÉCESSAIRE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS

COURS EN AUTO- 1 HEURE / 0,1 UEC  
APPRENTISSAGE EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les employés ont tous leur rôle à jouer dans le maintien d'un climat de travail et la prévention des situations de harcèlement psychologique dans leur milieu de travail.

Cette formation d'une durée approximative de trente (30) minutes a été conçue afin de permettre aux employeurs œuvrant dans le milieu municipal de former leurs employés sur les notions liées au harcèlement psychologique en milieu de travail.

Elle vise à mieux outiller les employés afin qu'ils soient à même de comprendre ce qui constitue ou non du harcèlement psychologique et comprendre leur implication quotidienne dans la prévention de celui-ci.

## LES DROITS ET PRIVILÈGES DU STATUT DE MAIRE ET DE CONSEILLER MUNICIPAL DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL

### NOUVEAUTÉ

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Quels sont les droits des membres du conseil municipal lorsque ces derniers participent à la séance préparatoire ainsi qu'à une séance du conseil municipal ? C'est à cette question que vise à répondre cette formation de 3 heures qui permettra aux participants de se sentir à l'aise avec la procédure de la séance préparatoire et du conseil municipal.

## LA COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS ET LES CITOYENS

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les élus·es et gestionnaires municipaux sont régulièrement appelés à communiquer de l'information à leurs citoyens aussi bien qu'aux divers médias. Ce cours vise à mieux outiller les intervenants afin qu'ils puissent livrer leur message de manière claire et efficace pour qu'il soit bien entendu.

## RÔLE ET POUVOIRS DES ADMINISTRATEURS DES OBNL

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Ce cours d'une demi-journée propose de mieux connaître les organismes à but non lucratif et d'apprendre à interagir efficacement avec leurs administrateurs.

## SAVOIR COMPOSER AVEC LA PRÉVENTION ET LA GESTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL

COURS EN AUTO- 2 HEURES / 0,2 UEC  
APPRENTISSAGE ÉLUS·ES, DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
ET GESTIONNAIRES

Les élus·es, la direction générale et les autres gestionnaires municipaux ont tous leur rôle à jouer dans la prévention et la gestion des situations de harcèlement psychologique.

Cette formation vise à mieux outiller ces intervenants afin qu'ils puissent comprendre leur rôle, mais également être à même de poser des actions concrètes et efficaces dans la prévention et la gestion du harcèlement psychologique.

## COURS À OPTION – EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE

### **LE MARKETING TERRITORIAL : MODE D'EMPLOI POUR LES MUNICIPALITÉS ET MRC**

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Dans cette formation, vous apprendrez comment agir sur l'attractivité des municipalités et MRC, en utilisant une approche du marketing territorial adaptée au contexte des régions du Québec. Elle vise autant le développement des milieux de vie en fonction des attentes et besoins des milléniaux, que la construction de marques territoriales fortes et distinctives. L'objectif : attirer de nouveaux résidents et agir sur les enjeux de la pénurie de main-d'œuvre.

### **LE DÉVELOPPEMENT ET LE FINANCEMENT DE LA CULTURE EN MILIEU MUNICIPAL**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La culture fait partie des acteurs économiques importants. Elle est créatrice d'emplois et de richesses collectives. L'offre culturelle attire et retient les résidents et les visiteurs en toute saison. Les municipalités sont porteuses des expressions artistiques et culturelles et doivent, dans ce contexte, se positionner afin de bien analyser les demandes. Mais comment procéder?

### **LES RELATIONS DU TRAVAIL ET LA GESTION DES CONFLITS**

COURS EN SALLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES  
VIRTUELLE

Tout ce que vous devez savoir en matière de prévention et de gestion de conflits afin de vous permettre d'accroître votre efficacité en milieu de travail. Les outils de travail efficaces, les styles de gestion, l'angle de négociation et le processus à suivre en cas d'échec seront notamment abordés afin de dénouer ces situations.

### **MAXIMISER VOTRE IMPACT AUPRÈS DES DIVERS PALIERS DÉCISIONNELS**

COURS EN SALLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formation vise à outiller les élus-es dans la présentation des projets auprès des différents paliers décisionnels à l'extérieur de la municipalité. Elle permet d'apprendre à présenter un dossier adéquatement afin d'accroître les possibilités de succès.

### **LA GESTION DE CRISE**

#### **NOUVEAUTÉ**

COURS EN SALLE 3 À 6 HEURES / 0,3 À 0,6 UEC  
ET EN CLASSE ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES  
VIRTUELLE

Cette formule de formation offre aux participants la possibilité d'approfondir leurs connaissances grâce à des explications détaillées, de nombreux exemples concrets et la participation active avec la possibilité de poser plusieurs questions. Ainsi, les participants auront l'opportunité d'explorer en profondeur les principaux concepts et stratégies de communication en situation de crise dans le contexte municipal.

# DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

Le diplôme en leadership municipal a été développé à partir de profils de compétences conçus spécifiquement pour les postes d'élus-es et de gestionnaires municipaux. Il leur permet d'accroître substantiellement leur impact au sein de leur équipe, de leur organisation ainsi qu'auprès de l'ensemble de la collectivité. Pour l'obtention du diplôme, l'élue municipal ou le gestionnaire doit suivre les quatre formations du certificat en compétences municipales et choisir 6 cours de concentration. Les conférences Web en direct pourront être comptabilisées et devront différer de celles incluses au parcours d'administrateur municipal (3 conférences Web pour 1 cours, maximum). Notez que les cours de concentration sont également accessibles en dehors du diplôme. Il est précisé que seules les formations proposées par la FQM pourront être prises en compte dans le cadre du parcours vers le diplôme.

Donc, pour obtenir le diplôme :

- 4 cours de base du **Certificat en compétences municipales**
- 6 cours de concentration ou conférences Web en direct

Pour organiser un cours en formule privée ou pour une information sur les prochaines inscriptions au calendrier public, vous pouvez communiquer avec nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

## Liste des cours

### COURS OBLIGATOIRES – CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

VOIR LA DESCRIPTION DES COURS EN PAGE 37

- Le comportement éthique
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale

### COURS DE CONCENTRATION

AU CHOIX, POUR UN MINIMUM DE 6 COURS :

- Se connaître : développement du leader (TRIMA)
- Introduction au leadership collaboratif **NOUVEAUTÉ**
- Communiquer avec impact en tant qu'élue

Les conférences Web en direct et payantes pourront être comptabilisées en remplacement d'un (1) cours à option (3 conférences Web pour 1 cours à option, maximum).

### EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE (contactez-nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca))

- Co-développement
- *Coaching* professionnel individuel
- *Coaching* privé sur demande
- Initiation au *coaching*
- Certification Ceinture jaune en *Lean Six Sigma*
- L'art de prendre la parole en public
- Gestion des médias sociaux – Aspects pratiques
- Réussir avec les médias
- Assumer son leadership en tant qu'élue : phase 2
- Civilité et harmonie (volet élu-e municipal) - *Coaching* **NOUVEAUTÉ**

### CONFÉRENCE WEB

- Gérer son stress **NOUVEAUTÉ**

# DESCRIPTION DES COURS

## COURS DE CONCENTRATION

### **SE CONNAÎTRE : DÉVELOPPEMENT DU LEADER (TRIMA)**

---

EN LIGNE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
----------	--

---

Grâce au test psychométrique TRIMA, cette activité, réalisée de manière autonome et à distance, vise à établir ses zones de confort et d'inconfort, ses forces et ses faiblesses, ses préférences dans différents domaines de compétences et son style de leadership. Si vous avez envie d'apprendre à mieux vous connaître, à capitaliser sur vos forces, à travailler sur des compétences émergentes, prendre conscience de traits à développer ainsi qu'amorcer une lecture différente des autres, cette formation est pour vous!

### **INTRODUCTION AU LEADERSHIP COLLABORATIF**

#### **NOUVEAUTÉ**

---

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

---

Cette formation vise à faire le point sur votre leadership, votre attitude et vos comportements de leader. En vous inspirant des différents modèles de leadership qui vous seront présentés, vous serez invités à déterminer les occasions de développement de votre leadership et à vous donner un plan d'action pour y parvenir.

### **COMMUNIQUER AVEC IMPACT EN TANT QU'ÉLUE**

---

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

---

En tant qu'élu(e), ce cours vous préparera à communiquer avec l'impact maximal au regard de l'environnement existant, du public visé et des objectifs poursuivis. Il est proposé par la FQM et organisé en partenariat avec le Groupe Femmes, politique et démocratie, avec le concours du gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente intervenue entre la FQM et le Secrétariat à la condition féminine.

## COURS EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE

### CO-DÉVELOPPEMENT

EN CLASSE VIRTUELLE	7 SÉANCES DE 90 MIN. COMPTE POUR 1 COURS DE 0,6 UEC DANS LE PARCOURS COHORTE MAIRES ET PRÉFETS COHORTE CONSEILLERS MUNICIPAUX
------------------------	---

Dans la lignée des communautés de pratique qui remportent depuis plusieurs saisons un vif succès auprès des participants, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a élaboré pour vous un programme de co-développement. Il s'agit d'une approche de développement professionnel qui place un petit groupe de personnes d'un même domaine d'expertise dans une relation d'entraide et d'échanges.

Vous allez vraiment aimer cette manière différente de développer vos compétences!

De décembre 2023 à juin 2024, la FQM organise, pour des cohortes composées de 6 à 8 élus-es, 7 rencontres virtuelles de 90 minutes chacune. Les cohortes seront organisées afin de prendre en compte le rôle de chacun à la municipalité; ainsi, seront proposés un groupe pour maires et préfets ainsi qu'un pour les conseillers municipaux.

Afin de vous projeter dans ce parcours, voici le programme que nous avons imaginé pour vous :

- 1 rencontre de prise de contact et d'établissement du calendrier de rencontres;
- 5 rencontres thématiques - à titre d'exemple :
  - Rôle, posture et leadership au sein de l'équipe municipale et avec les citoyens;
  - Développement du territoire;
  - Développement de projets particuliers;
  - La place du municipal en environnement;
  - Rôle politique - Pratico-pratique;
- 1 rencontre finale de rétroaction et de partage sur l'expérience.

### COACHING PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE VARIABLE EN FONCTION DU FORFAIT CHOISI ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES
------------------------	---

Ce parcours destiné aux élus-es comme aux gestionnaires est une occasion unique de vous parfaire en collaboration avec une professionnelle uniquement dédiée à votre cheminement et vos besoins. Ce *coaching* personnalisé vous permettra, notamment, de développer vos compétences ainsi que votre posture de leader en contexte municipal. Au terme de ce *coaching*, s'en trouveront bonifiés vos compétences humaines et vos compétences de gestion, votre planification stratégique et organisationnelle, votre leadership, et plus encore!

Cette formation est offerte sur demande seulement et disponible en 3 forfaits différents.

### COACHING PRIVÉ SUR DEMANDE

EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE DE 5 HEURES EXTENSIBLE ÉLUS-ES
------------------------	---

Ce parcours destiné aux élus-es vous offre l'opportunité de vous parfaire en collaboration avec une élue ou un élu municipal expérimenté qui vous accompagnera dans votre cheminement et sera à l'écoute de vos attentes.

L'accompagnement minimal suggéré est de 5 heures; toutefois, une formule différente peut aussi être déterminée.

### INITIATION AU COACHING

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---	--

Axé sur l'expérimentation, cet atelier vise à initier les élus-es municipaux au *coaching*. Les activités pédagogiques permettront de réfléchir à la conscience de soi en situation de *coaching*, à la nature de la relation entre le *coach* et le *coché* ainsi qu'aux contextes propices au *coaching* dans le rôle d'élue. Au terme de la formation, les participants repartiront avec de nouvelles techniques à expérimenter ainsi qu'un plan d'action afin de les intégrer dans leur quotidien.

### CERTIFICATION CEINTURE JAUNE EN LEAN SIX SIGMA

15 HEURES / 1,5 UEC ÉLUS-ES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
--

Cette formation s'adresse aux élus-es et gestionnaires municipaux qui souhaitent maîtriser les outils du *Lean management* et de l'amélioration continue dans leur organisation. L'approche *Lean Six Sigma* offre des outils robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

## L'ART DE PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE VARIABLE EN FONCTION DU FORFAIT CHOISI ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES
---------------------------------------	---

Disponible en 3 forfaits différents, cette formation de haut niveau s'adresse à des groupes limités de 1 à 5 participants, au choix, afin de favoriser l'apprentissage. Elle est recommandée pour les participants d'une même municipalité ou MRC afin de faciliter les échanges et le dialogue. Ce cours vise deux objectifs : perfectionner l'art de livrer une allocution, un discours, une présentation ou un pitch, et développer des méthodes de préparation qui permettront d'être plus confiant lors d'une allocution et plus percutant et convaincant afin de susciter l'adhésion de votre public.

## GESTION DES MÉDIAS SOCIAUX – ASPECTS PRATIQUES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	DURÉE VARIABLE EN FONCTION DU FORFAIT CHOISI ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES
---------------------------------------	---

Disponible en 3 forfaits différents, cette formation de haut niveau s'adresse à des groupes limités de 1 à 5 participants, au choix, afin de favoriser l'apprentissage. Elle est recommandée pour les participants d'une même municipalité ou MRC afin de faciliter les échanges et le dialogue. Ce cours vise deux objectifs : comprendre l'importance des médias sociaux et les façons d'utiliser les plateformes sociales pour communiquer avec ses parties prenantes (citoyens, médias, autres élus, etc.) ainsi que développer des méthodes de préparation qui permettront d'être plus confiant lors d'une allocution et plus percutant et convaincant afin de susciter l'adhésion lors de votre prochaine présentation.

## RÉUSSIR AVEC LES MÉDIAS

COURS EN FORMULE PRIVÉE SUR DEMANDE	4 HEURES ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX
-------------------------------------	--

Cette formation d'une durée de 4 heures, qui allie théorie et pratique, permet d'améliorer de façon significative les aptitudes et la performance communicationnelles des participants face aux médias. Les simulations et les scénarios seront construits et adaptés en fonction des enjeux de votre organisation, mais aussi en tenant compte de l'expérience des participants. Le degré de difficulté augmentera successivement d'une simulation à l'autre au fil de la formation (tant concernant la forme que le fond).

## ASSUMER SON LEADERSHIP EN TANT QU'ÉLUE : PHASE 2

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUES, GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX
---------------------------------------	--

Faisant suite à la formation **Communiquer avec impact en tant qu'élu(e)**, pour les élues exerçant dans le contexte complexe de la pandémie, qui ont à communiquer avec peu d'informations, avec différents interlocuteurs, à prendre leur place dans des environnements majoritairement masculins et à assumer leur leadership, ce cours leur permettra :

- d'augmenter leur aisance à communiquer dans une situation de crise (contexte);
- de comprendre les subtilités intergénérationnelles et les stéréotypes pour être plus efficace (interpersonnel);
- de renforcer ou adopter une routine avant et après la prise de parole (intrapersonnel).

Proposé par la FQM, ce cours est organisé en partenariat avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente intervenue entre la FQM et le Secrétariat à la condition féminine.

## CIVILITÉ ET HARMONIE (VOLET ÉLU-E MUNICIPAL) - COACHING

### NOUVEAUTÉ

COACHING EN VISIOCONFÉRENCE EN CLASSE VIRTUELLE	1 OU 2 HEURES / 0,1 OU 0,2 UEC ÉLUS-ES
---	--

Une communication respectueuse, non violente et bienveillante est essentielle pour respecter les règles de civilité qui doivent prévaloir en toutes circonstances dans les relations interpersonnelles. Les acteurs du monde municipal n'échappent pas à cette règle et, mieux, se doivent d'être exemplaires en la matière. La FQM vous accompagne dans cette prise de conscience grâce à un programme de coaching qui vise à atteindre efficacement vos objectifs en matière d'instauration de pratiques civiles concrètes vis-à-vis des collègues ou citoyens.

## CONFÉRENCE WEB

### GÉRER SON STRESS

NOUVEAUTÉ

---

EN LIGNE                    1,5 HEURE / 0,2 UEC  
ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

---

La pandémie a créé une onde de changements qui ont sollicité nos capacités d'adaptation pour continuer à bien servir nos citoyens. Le stress qui perdure a créé un sentiment d'usure qui a été amplifié par l'obligation d'être présent ou en mode hybride, la rareté de la main-d'œuvre, la particularité de l'environnement individuel, l'inflation...

**Cette conférence web en caméra ouverte avec un maximum de 50 participants** vise à créer un espace-temps pour partager à propos de ce défi permanent; elle aide les participants à s'outiller et se solidariser. Cet atelier ne prétend pas proposer une solution unique qui convient pour tous. Il invite à prendre connaissance des façons de réagir et propose une méthode pour mieux gérer son stress.

# TRAINING PATH DESIGNED FOR THE ELECTED OFFICERS OF ENGLISH-SPEAKING COMMUNITIES

## PARCOURS DE FORMATION DÉDIÉ AUX ÉLUS·ES DES COMMUNAUTÉS D'EXPRESSION ANGLAISE

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

*The Fédération québécoise des municipalités has received the support of the Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SQREA) (Office for Relations with English-speaking Quebecers-our translation) to develop training designed for English-speaking communities. Emphasis has been placed on essential training for every member of a municipal council, elected or reelected, in order to understand his environment, identify issues and fully perform his elective functions.*

### **This path has 5 different and complementary components :**

- Ethical behaviour – mandatory training
- The roles and responsibilities of elected officers
- Controlling your municipal files
- Municipal financial management
- Required teamwork of the mayor and the general manager

La FQM a obtenu le soutien du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SQREA) pour développer une offre de formation dédiée aux communautés d'expression anglaise. L'accent a été mis sur les formations essentielles qui permettent à tout membre d'un conseil municipal, élu ou réélu, de comprendre son environnement, d'identifier les enjeux et d'exercer pleinement ses fonctions électives.

### **Cette offre comporte 5 propositions différentes et complémentaires :**

- Le comportement éthique – formation obligatoire
- Les rôles et responsabilités des élus-es
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
- La gestion financière municipale
- La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale

With the support of /  
Avec la participation financière de



### **ETHICAL BEHAVIOUR**

CLASSROOM, VIRTUAL CLASSROOM AND ONLINE	6 HOURS / 0.6 CEU ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS
---	--

*Mandatory for all elected municipal officers, this training has been updated to include the changes in the law resulting from Bill 49. Its content, certified to be in compliance with the law by the Commission municipale du Québec (CMQ), seeks to facilitate the development of the ethical and professional competence of the elected municipal officer. Designed in a dynamic, interactive, constructive and positive manner in order to explain to you the essential concepts of municipal governance. Finally, for each training session, the FQM shall make sure that the trainer(s) delivering the program will be certified by the CMQ.*

### **LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

COURS EN SALLE, EN CLASSE VIRTUELLE ET EN LIGNE	6 HEURES / 0,6 UEC ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX
---	---

Obligatoire pour tous les élus-es municipaux, cette formation a été actualisée avec les changements apportés par la loi issue du PL 49. Son contenu, attesté conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec (CMQ), vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu-e municipal. Elle est conçue de manière dynamique, interactive, constructive et positive afin de vous expliquer les notions essentielles à la bonne gouvernance municipale. Enfin, pour toutes les dispenses de cette formation, la Fédération s'assurera que le ou les formateurs qui animeront ce cours seront accrédités par la CMQ.

## THE ROLES AND RESPONSIBILITIES OF ELECTED OFFICERS

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 6 HOURS / 0.6 CEU  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

*Discover the Québec municipal system, its laws and regulations. Review the roles, functions, duties and responsibilities of the elected officer as well as the roles and responsibilities of the city managers in addition to the running of city council, sitting procedures and decision-making mechanisms. An undeniable asset for all newly elected officers!*

## CONTROLLING YOUR MUNICIPAL FILES

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 6 HOURS / 0.6 CEU  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

*You want to know more about the powers of the municipal council regarding intermunicipal agreements and municipal services? This training will guide you as to the regulatory and legislative framework and the best practices for each sector.*

## MUNICIPAL FINANCIAL MANAGEMENT

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 6 HOURS / 0.6 CEU  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

*If you are voting on a municipal budget, this training is for you. You will learn about the mechanics of the municipal budget, the decision-making process, the role of stakeholders, municipal revenue sources as well as their diversification.*

## REQUIRED TEAMWORK OF THE MAYOR AND THE GENERAL MANAGER

CLASSROOM AND VIRTUAL CLASSROOM 3 HOURS / 0.3 UEC (CEU)  
ELECTED OFFICERS AND CITY MANAGERS

*Getting the mayor and the general manager to understand and align their respective functions.*

## LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS-ES

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Découvrez le système municipal québécois, ses lois et ses règlements. Parcourez les rôles de l'élu-e, ses fonctions, ses devoirs et ses responsabilités ainsi que les rôles et responsabilités des gestionnaires de la municipalité en plus du fonctionnement du conseil municipal, les procédures de séance et les mécanismes de prise de décision. Un atout indéniable pour tous les nouveaux élus-es!

## MAÎTRISEZ VOS DOSSIERS MUNICIPAUX

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Vous désirez en savoir davantage sur les pouvoirs du conseil municipal en matière d'ententes intermunicipales et de services municipaux? Cette formation vous guidera sur les cadres règlementaires et législatifs ainsi que sur les bonnes pratiques pour chacun des secteurs.

## LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 6 HEURES / 0,6 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Si vous votez un budget municipal, cette formation est pour vous. Vous y apprendrez la mécanique du budget municipal, le processus décisionnel, le rôle des intervenants, les sources de revenus municipaux ainsi que leur diversification.

## LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DE LA MAIRESSE OU DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

COURS EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE 3 HEURES / 0,3 UEC  
ÉLUS-ES ET GESTIONNAIRES MUNICIPAUX

Amener le maire et le directeur général à comprendre et à harmoniser leurs fonctions respectives.

# LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

## 3 MODULES EN LIGNE

La Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), offre une formation sur la gestion des actifs adaptée aux municipalités du Québec. Vous souhaitez vous informer et vous former sur la gestion des actifs? Vous souhaitez évaluer et faire évoluer vos pratiques dans ce domaine? Vous souhaitez bénéficier de l'expérience de vos pairs et de celle de spécialistes?

Les 3 modules de formation en ligne sur la gestion des actifs sont faits pour vous! Gratuits et réalisables depuis votre poste de travail, ces trois modules vous permettront, après les avoir complétés, d'obtenir une certification.

### MODULE 1 POURQUOI SE PRÉOCCUPER DE LA GESTION DE SES ACTIFS MUNICIPAUX?

AUTO-  
APPRENTISSAGE  
EN LIGNE

ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Ce premier module de formation en ligne et interactive se veut une introduction à la gestion des actifs municipaux. Elle présente les principes clés de la gestion des actifs municipaux et favorise l'adoption d'une pensée à la fois stratégique, tactique et opérationnelle afin d'implanter ces principes avec les actions requises par la gestion des actifs municipaux.

### MODULE 2 LES ÉTAPES DU CYCLE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTO-  
APPRENTISSAGE  
EN LIGNE

ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette deuxième partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux fait vivre le cycle complet de la gestion des actifs en six modules d'activités interactives enrichies par des documents à télécharger et à conserver afin de soutenir sa propre démarche au sein de sa municipalité.

### MODULE 3 LES INCONTOURNABLES POUR ASSURER LE SUCCÈS DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

AUTO-  
APPRENTISSAGE  
EN LIGNE

ÉLUS·ES ET GESTIONNAIRES

Cette troisième et dernière partie du parcours d'apprentissage sur la gestion des actifs municipaux nous prépare au passage à l'action et à cheminer dans l'échelle de maturité de la gestion des actifs en insistant sur des thèmes majeurs qui ont été brièvement abordés dans les deux premières parties.

# CONFÉRENCES WEB, CAPSULES VIDÉOS ET CAFÉS WEB

## CONFÉRENCES WEB ET CAPSULES VIDÉOS

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

Les conférences Web de la FQM sont un moyen simple et accessible d'approfondir vos connaissances sur des sujets pointus et variés. Animées par des experts, les conférences vous sont présentées dans deux modes conviviaux : en direct, ce qui vous permet de poser vos questions et d'interagir avec le conférencier, ou encore en rediffusion, pour avoir accès au contenu au moment opportun pour vous.

Les conférences Web de la FQM : un incontournable pour développer vos compétences municipales.

La programmation complète est accessible sur le site [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Après inscription, le lien d'accès vous sera envoyé le jour même de la conférence.

Voici quelques-unes des nouvelles conférences proposées à partir de 2024 :

- Impacts municipaux de la nouvelle *Loi sur l'expropriation*
- La mise en commun efficace de services municipaux
- Test psychométrique TRIMA : un outil pour mieux se connaître et développer son leadership
- Les outils de recrutement
- PL 16 en bref : nouveautés en urbanisme
- Cachez ce Airbnb que je ne saurais voir
- Gestion de crise
- Gérer son stress — Lac-à-l'épaule et *coaching* d'équipe
- Le patrimoine immobilier — Nouvelles obligations et nouveaux pouvoirs!
- Les pouvoirs méconnus de la LCM
- Les programmes d'aides financières comme outils de développement
- Rénovation, démolition et « rénoviction » : les pouvoirs d'intervention des municipalités

Plus de 40 titres de capsules vidéo et de webinaires en rediffusion sont accessibles en tout temps. En voici une liste non exhaustive :

- ABC de l'expropriation
- Aménager pour les piétons et cyclistes : introduction
- Application du PL 59 en SST : êtes-vous prêts?
- De bonnes relations : on y travaille ensemble
- Démystifier les conflits d'intérêt et les prévenir
- Élections municipales : recruter et accompagner les candidats
- Faites des médias sociaux vos alliés
- Finances municipales - Rôle de l'élue
- Gestion contractuelle : réclamation d'extras (application jurisprudentielle)
- Impacts municipaux du règlement provincial sur les chiens dangereux
- La berce du Caucase : lutter efficacement contre une plante envahissante toxique
- La boîte à outils du conseil municipal
- La gestion des cours d'eau et le partage des responsabilités entre les municipalités locales et les MRC
- La stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)
- Le bénévolat : Un travail? Un contrat?
- Le droit d'accès à l'information des élus-es dans le cadre des dossiers de relations de travail
- Le droit d'accès à l'information et les élus-es
- Le membre de comité de sélection, un joueur clé dans le processus d'attribution de contrats de la municipalité!
- Le régime transitoire (milieu hydrique) : rôles des élus-es
- Le secrétaire du comité de sélection, gardien du processus d'évaluation de la qualité
- Le PHAQ : une nouvelle avenue pour la construction de logements abordables
- L'équité salariale : trucs et astuces pour un suivi plus efficace
- Les OBNL et la reconnaissance de la commission pour être exempté du paiement des taxes foncières

- Les outils municipaux permettant l'encadrement du cannabis
- Les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques : de quoi s'agit-il et quelles en sont les conséquences?
- Le télétravail : le futur est à nos portes
- Lobbyisme au Québec : la transparence, c'est payant et gagnant!
- Mariage civil/Union civile : être célébrant
- Médias sociaux : balises juridiques et protection de la réputation
- Myriophylle à épis : gare aux solutions miracles
- Opération Internet haute vitesse
- Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité
- Plantes envahissantes : renouée du Japon, mythes et réalités d'une plante envahissante redoutable
- Pourquoi choisir de réaliser une analyse organisationnelle
- Principaux enjeux municipaux
- Stratégies et pratiques pour mobiliser et communiquer avec les jeunes
- Truquage des offres : sensibilisation et prévention
- Un climat de travail sain pour mon conseil municipal
- Votre processus budgétaire est-il vraiment optimal?

## CAFÉS WEB

ACCÉDEZ AU  
SITE WEB

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'ensemble des partenaires de la Table sur le développement local et régional sont fiers de vous convier aux Cafés Web sur le développement économique. Présentées par Desjardins, le Fonds de solidarité FTQ, les Fonds locaux de solidarité FTQ et le Réseau des SADC et CAE, ces courtes conférences Web permettront aux intervenants en développement économique de bénéficier gratuitement de l'expertise de différents spécialistes afin de se tenir à jour dans leur domaine d'activités et de se soumettre à des pistes de réflexion pour améliorer l'efficacité de leur travail.

Se déroulant tout au long de l'année sur la conviviale plage horaire du café matinal, ces Cafés Web se veulent des rendez-vous des plus instructifs! La programmation complète est accessible sur le site Web de la FQM.

À la suite de votre inscription sans frais, le lien d'accès vous sera envoyé le jour même du Café Web.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## LA FQM : UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT RECONNU

Puisque la Fédération québécoise des municipalités est reconnue par Emploi et Développement social Canada ainsi que par Revenu Québec comme un établissement d'enseignement, les particuliers peuvent avoir droit à un crédit d'impôt pour les frais de scolarité payés. Pour recevoir votre reçu, veuillez adresser votre demande par courriel à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca) avant le 31 décembre de l'année en cours.

## ACCREDITATION SOFEDUC

La formation offerte par la FQM et la COMBEQ est accréditée par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC). Cette accréditation permet à la Fédération d'émettre des unités d'éducation continue (UEC) reconnues par la SOFEDUC. Chaque heure de formation complétée vous donne 0,1 UEC.

## ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ)

L'Ordre des Urbanistes du Québec (OUQ) et la FQM ont signé une entente actant la reconnaissance des cours de la FQM dans le parcours de formation continue obligatoire des membres de l'OUQ.

## BARREAU DU QUÉBEC

Plusieurs cours offerts par la FQM bénéficient d'une reconnaissance aux fins de la formation continue obligatoire du Barreau du Québec. Contactez-nous pour plus de précisions.

## LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les activités de formation de la FQM sont reconnues en vertu de la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1) conformément aux conditions prévues à l'article 5.

## ADMISSIBILITÉ

### **POUR OBTENIR ET POUR PORTER LE TITRE D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL ET POUR OBTENIR LE DIPLÔME EN LEADERSHIP MUNICIPAL**

Afin d'obtenir le diplôme propre à chaque parcours de formation, vous devez vous conformer à certaines exigences :

- Être un élu·e municipal ou un gestionnaire municipal;
- Obtenir le minimum d'unités d'éducation continue (UEC) requis pour chaque diplôme tout en respectant les exigences des cours présentés dans chaque programme.

### **POUR OBTENIR L'ATTESTATION DE RELÈVE MUNICIPALE LIÉE AU PARCOURS NOUVEL ÉLU·E, GRAVIR LE SOMMET, UN PAS À LA FOIS**

Afin d'obtenir l'une des *Attestations de relève municipale*, vous devez avoir suivi les formations décrites dans l'une des différentes trajectoires possibles. Vous pouvez obtenir successivement l'attestation de base, l'attestation avec la mention Bronze, l'attestation avec la mention Argent et enfin l'attestation avec la mention Or.

## RELEVÉ PERSONNALISÉ

Vous pourriez faire partie des diplômés de la prochaine cohorte! Demandez votre relevé de cours auprès de la FQM par courriel à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca) dès aujourd'hui.

## COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours offerts dans le Répertoire de formation de la FQM sont disponibles en formule privée, à distance ou en présentiel, pour des groupes constitués à l'initiative de municipalités ou de MRC. Vous choisissez le cours, le lieu et la date et nous organisons le tout pour vous!

## INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant en remplissant le formulaire d'inscription en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Votre inscription comprend:

- La documentation complète;
- Une attestation de participation ou de réussite et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC), lorsqu'applicable;
- Un repas lors des cours en salle d'une journée;
- Les pauses-café lors des cours en salle;
- Les frais administratifs.

## POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

La politique d'annulation et de remboursement est disponible en ligne au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com).

Vous devez en prendre connaissance avant votre inscription. Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec nous à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca).

## PAIEMENT

Deux modes de paiement s'offrent à vous:

- Par carte de crédit lors de votre inscription sur le site Internet au [formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com);
- Par chèque, fait à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités, transmis à l'adresse suivante sur réception de la facture:

### **Fédération québécoise des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest, RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

**Aucun paiement sur place n'est accepté.**



**FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS**

### **INFORMATION**

[competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)

1 866 951-3343

### **INSCRIPTION**

[formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com)

# FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Plus de détails suivront prochainement quant aux dates de ces formations et leur coût. Vous pouvez toujours contacter l'équipe du développement des compétences de la FQM et du Fonds à [competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca) afin d'avoir plus d'information sur nos formations.

## LISTE DES COURS

- Le traitement de vos réclamations : le rôle de la municipalité et les bonnes pratiques
- La planification d'événements : point de vue de l'assureur
- Les schémas de couverture de risques incendie : où en sommes-nous?

## DESCRIPTION DES COURS

### OCTOBRE 2023

#### **LE TRAITEMENT DE VOS RÉCLAMATIONS : LE RÔLE DE LA MUNICIPALITÉ ET LES BONNES PRATIQUES**

WEBINAIRE DURÉE : 2 H

Ce webinaire présenté par le service de l'indemnisation du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds) propose un survol du monde de l'assurance de dommages et des principaux types de réclamations dont les municipalités font l'objet. Les bonnes pratiques applicables au cheminement d'une demande d'indemnisation et l'importance du rôle des intervenants municipaux dans cette procédure y sont entre autres expliquées.

Au terme de cette formation, les participants devraient être en mesure d'identifier les principaux événements qui peuvent survenir et les réclamations possibles, de comprendre le rôle de l'assureur et celui des divers intervenants pour mettre en place de bonnes pratiques.

### JANVIER 2024

#### **LA PLANIFICATION D'ÉVÉNEMENTS : POINT DE VUE DE L'ASSUREUR**

WEBINAIRE DURÉE : 1 H 30

Sous forme de webinaire, un panel composé d'experts dans les différentes sphères de l'assurance expose les meilleures pratiques à mettre en place pour bien encadrer les événements et activités festives municipales. Un volet théorique juridique sur le contenu des ententes avec les différents fournisseurs et un volet pratico-pratique sur les mesures physiques à mettre en place sont présentés du point de vue de l'assureur.

### AVRIL 2024

#### **LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE : OÙ EN SOMMES-NOUS?**

WEBINAIRE DURÉE : 1 H 30

Sous forme de webinaire, le Fonds expose un état de situation au niveau législatif relatif aux schémas de couverture de risques incendie. Les meilleures pratiques pour bien réussir la révision d'un schéma et sa rédaction y sont également présentées de même que l'encadrement et l'importance de l'exonération de responsabilité dont bénéficient les municipalités dans leurs interventions.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

## INFORMATION ET INSCRIPTION

Obtenez tous les détails en visitant  
le [fondsfqm.ca](http://fondsfqm.ca).

### **DES QUESTIONS?**

Communiquez avec nous :

[fonds@fqm.ca](mailto:fonds@fqm.ca)

1 866 662-0661

## Fonds

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

### **INFORMATION**

[fonds@fqm.ca](mailto:fonds@fqm.ca)

1 866 662-0661

### **INSCRIPTION**

[fondsfqm.ca/evenements](http://fondsfqm.ca/evenements)



# FORMATION

MUNICIPALE

[formationmunicipale.com](http://formationmunicipale.com)



400, boul. Jean-Lesage  
Hall Est, bureau 535  
Québec (Québec) G1K 8W1  
418 647-4518  
[adm@adm.qc.ca](mailto:adm@adm.qc.ca)  
[adm.qc.ca](http://adm.qc.ca)



**COMBEQ**  
CORPORATION  
DES OFFICIERS  
MUNICIPAUX EN  
BÂTIMENT ET EN  
ENVIRONNEMENT  
DU QUÉBEC

365, rue Normand  
Place Normand, bureau 260  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6  
450 348-7178  
[combeq@combeq.qc.ca](mailto:combeq@combeq.qc.ca)  
[combeq.qc.ca](http://combeq.qc.ca)

# Fonds

d'assurance  
des municipalités  
du Québec

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 805  
Montréal (Québec) H1M 3S3  
1 866 662-0661  
[fonds@fqm.ca](mailto:fonds@fqm.ca)  
[fondsfqm.ca](http://fondsfqm.ca)



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, bureau RC 01  
Québec (Québec) G1S 1E5  
1 866 951-3343  
[competences@fqm.ca](mailto:competences@fqm.ca)  
[fqm.ca](http://fqm.ca)



**FORMATION**  
MUNICIPALE

2023 - 2024